



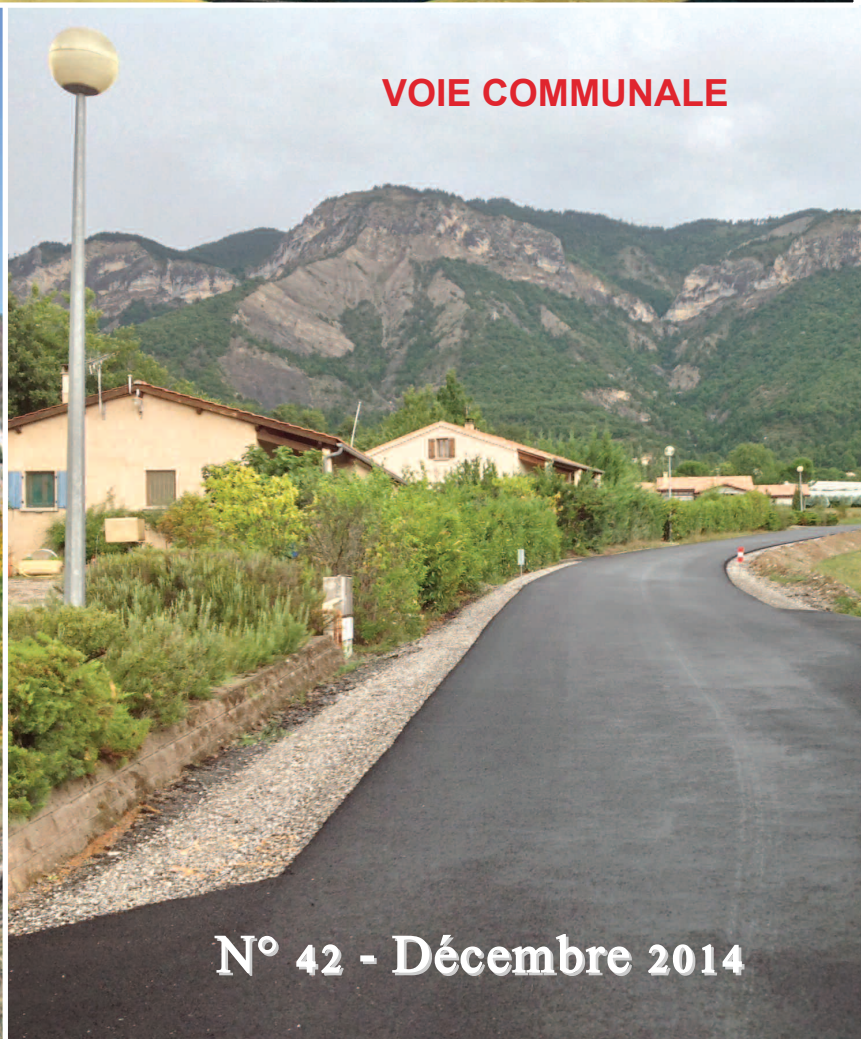
Ventavon INFO



HANGAR TECHNIQUE



PISTES DFCI



VOIE COMMUNALE



INAUGURATIONS

Le 21 novembre 2014



MOT DU MAIRE

Chers Ventavonnais,

Nous arrivons au terme des quatre grands chantiers initiés par la précédente équipe municipale : la voie communale du Villard, le hangar technique et les deux pistes DFCI de Bonsecours et du Village. Si pour certains ces infrastructures ont mis du temps à voir le jour, je mesure le travail administratif considérable qui a été fait en amont, avant que les entreprises arrivent sur le terrain. En effet, ces travaux de longue haleine, longs à étudier, longs à financer, et parfois difficiles à réaliser sont terminés et j'exprime pour cela toute ma gratitude à Roger Febvre, maire de Ventavon de 1995 à mars 2014, qui au travers de ces 19 années de mandat a très largement œuvré pour notre Commune ainsi qu'à Régis Roumieu son premier adjoint et aux membres de l'ancien conseil municipal.

Les inaugurations se sont déroulées le 21 novembre 2014 en présence de Pierre Besnard, préfet des Hautes-Alpes, de Jean-Yves Dusserre, président du Conseil Général et Sénateur, de Karine Berger, députée, de Roger Febvre, ancien maire, des anciens et nouveaux conseillers municipaux de Ventavon, des élus de la CCL, des employés communaux et des différentes entreprises qui ont réalisé ces travaux.

L'état des finances de notre commune qui laissait supposer que nous avions un trésor de guerre qui sommeillait, va se réduire de 1 437 110,85 € d'autofinancement prévu. La commune a donc bien planifié l'affectation et l'utilisation de ce fonds de roulement.

Maintenant, nous devons mener à bien les travaux de restauration de l'église en cours, de rénovation du château d'eau et de la défense incendie dans le village ainsi que la construction de notre Espace de Loisirs Mutualisé. Ces nouveaux projets impliqueront d'affecter des sommes importantes au prochain budget et peut-être de faire appel à des emprunts.

A propos de la VC 5 :

- la plus grande largeur de la route du Villard qui permet dorénavant le croisement des véhicules ne doit pas vous faire oublier la prudence et le respect de la limitation de vitesse ;
- les particuliers riverains de cette VC 5 qui ont profité du passage des entreprises de Travaux Publics pour goudronner leur cours tiennent à faire savoir qu'ils les ont payées de leurs propres deniers.

La problématique des odeurs émanant de l'ISDND du Beynon est un sujet récurrent qui aurait même tendance à s'étendre jusqu'aux communes voisines. La société Alpes Assainissement, après ce constat, a élaboré différents plans d'action pour contrecarrer ces émanations. Une Commission de Suivi du Site (CSS) a été mise en place et s'est réunie le 13 octobre 2014 pour évoquer toutes les problématiques et essayer d'y remédier (un compte-rendu est téléchargeable sur le site ventavon.fr). Une prochaine réunion est prévue au printemps 2015.

Dans ces colonnes, vous pourrez lire quelques notes sur les visites du centre de tri des déchets et de l'ISDND du Beynon ainsi que sur la gestion des nuisances et les plans d'action programmés suite au dépassement des seuils de rejets du BGVAP en 2013.

Le projet pédagogique commun sous forme d'une comédie musicale qui regroupe (et qui enchante) les enfants de l'école de Ventavon, leur institutrice, leur professeur de musique, les élèves du CAP « petite enfance » de la MFR et leur formatrice, l'intervenant pour le TAP musicien également et nos employées communales, a quelque peu éloigné le grand débat sur les nouveaux rythmes scolaires même si ceux-ci génèrent malgré tout plus de fatigue pour les enfants. On ne peut que se féliciter et remercier tout l'encadrement adulte pour cette dynamique.

Je vous laisse le plaisir de lire tranquillement ce bulletin et vous souhaite avec tout le conseil municipal de bonnes fêtes de fin d'année.

Juan Moreno

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	8-12h	14-17h
MARDI	8-12h	Fermé
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	8-12h	Fermé
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54
Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

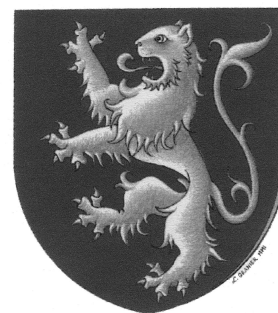
Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins
de 8 heures à 12 heures

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h

E-mail : mairie.ventavon@gmail.com



Ventavon INFO n° 42

Décembre 2014

Bulletin municipal
semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
Mairie 05300 Ventavon
Tel. 04 92 66 40 54

- Rédaction et PAO

Denis Buffet Les Blaches
05300 Ventavon
Tel. 04 92 66 42 39
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Haute-Provence
04700 La Brillanne

- Dépôt Légal
N° 95-21

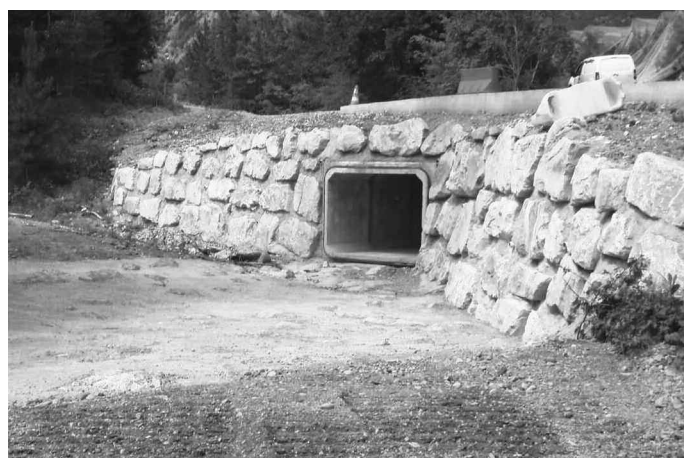
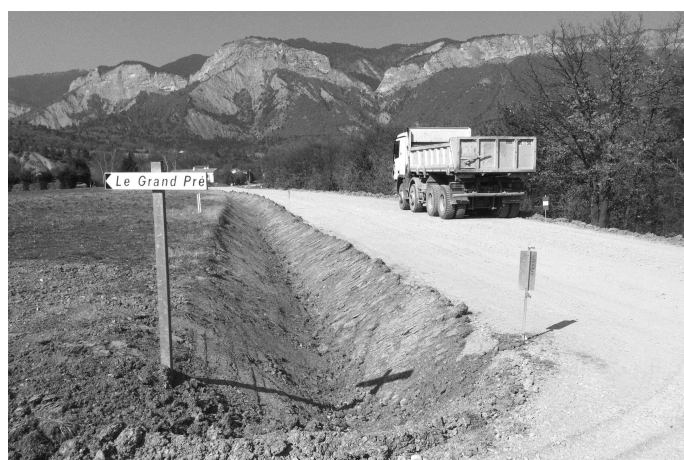
© Mairie de Ventavon 2014

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

- 2 VC n° 5
- 3 Hangar technique
- 4 Pistes DFCI
- 6 Travaux en cours
- 7 Qualité Eau
- 8 ELM - POS - CALHAURA
- 9 Animations
- 10 Visite Centre de tri
- 12 Visite ISDND
- 14 REOM
- 15 Verre, composteurs, bouchons
- 16 Ecole, RPI
- 18 Gym, vide grenier
- 20 Fête de la pomme
- 21 Les gens d'ici
- 22 Comité, affouage
- 23 Etat civil, baptême
- 24 La Gaule transalpine romanisée

Opérations d'investissement



Aménagement, renforcement et calibrage de la voie communale n°5 du Villard

Un projet démarré il y a bientôt 10 ans, qui a été motivé par le développement du quartier du Villard, secteur essentiellement en zone agricole et par la fréquentation accrue de cette voie par des véhicules de tourisme et des engins desservant la filière agricole.

Au final, c'est 1,600 km de voirie qui a été aménagé avec enfoncement des réseaux secs et réseaux humides : un collecteur d'assainissement a été créé en prévision de la réalisation d'un assainissement collectif sur ce quartier.

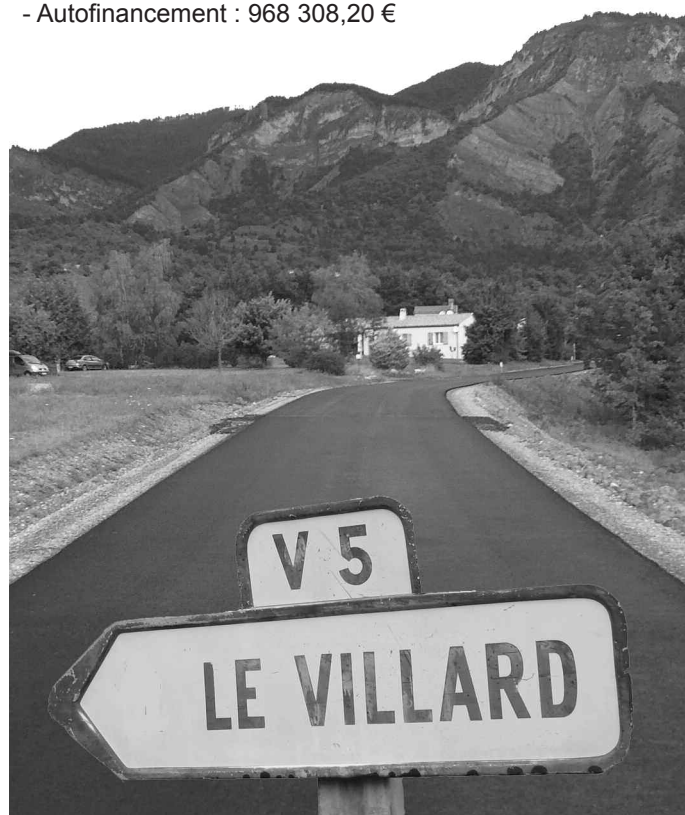
Quelques avenants au marché ont dû être ajoutés afin de répondre aux problèmes qui se posaient au fur et à mesure des travaux.

La maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée au Cabinet MG Concept assisté de la société JMT Techni Conseils . Le Marché de travaux a été réalisé par le Groupement Polder/Minnetto/Société Routière du Midi

- **Coût total de l'opération : 1 126 572, 95 €**

- Financements attendus : 158 264,75€ (PACA : 74 500€, CG au titre des PIL : 65 743€, CG au titre du programme de voirie communale 2014 : 18 021,75€)

- Autofinancement : 968 308,20 €



Construction d'un hangar technique

Ce bâtiment d'une surface intérieure de 227 m² va nous permettre de mettre à l'abri les gros engins communaux et de ranger correctement tous les matériels actuellement éparpillés dans la commune. Il comporte principalement des zones de rangements, une aire de lavage, un palan de chargement et des aires de stockages et aussi un petit bâtiment annexe destiné au travail administratif, pour mieux ranger les nombreux papiers générés par l'entretien et le suivi technique de nos installations.

A la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, ce bâtiment est équipé d'un toit végétalisé afin de l'intégrer au mieux dans le paysage compte tenu de la présence de notre église du XII^e siècle et pour assurer une bonne isolation thermique du local. Nous espérons que la durée dans le temps de l'étanchéité de ce toit sera à la hauteur des promesses tenues par ses défenseurs.

Son architecture a été confiée au cabinet Pellenq et particulièrement à M. Christophe Culoma qui a eu la lourde tâche de coordonner les 11 entreprises adjudicataires.

- Coût total de l'opération : 453 070,24 €

- Financements attendus : 48 485,00 € du conseil général au titre des PIL

- Autofinancement : 404 585,24 €



Chemin d'accès du Brusç

Afin de terminer correctement l'aménagement extérieur du hangar technique et de prévoir un accès au nord du bâtiment vers la deuxième partie du terrain communal destiné au projet de plateforme de traitement des produits phytosanitaires, il a été décidé la création d'un chemin carrossable par l'entreprise Poincelet, chargée du lot VRD du hangar technique.



Opérations d'investissement



Création de pistes DFCI sous le village



En 2010, les services de la DDT, du SDIS, et de l'ONF nous alertaient sur le fort risque d'incendie que courrait le village sur sa partie ouest. Ce risque était dû d'une part au grand nombre de pins qui ont proliféré sur la partie haute de la colline et d'autre part, aux vents violents, fréquents dans ce secteur, qui pousseraient un incendie vers les maisons construites entre l'auberge et l'école. Le pire scénario envisagé par les pompiers était la destruction pure et simple de ces maisons.

Deux décisions ont été prises : la première en urgence, de procéder à l'abattage d'une grande partie des gros résineux qui seront prochainement remplacés par des arbres feuillus, au moins sur la partie haute de la colline. Seuls ont été conservés les plus gros et plus beaux arbres de la forêt actuelle, principalement des cèdres.

La seconde, de créer la piste d'intervention le long du Beynon pour que les pompiers puissent accéder et attaquer le feu par le bas de la colline. Cette piste a nécessité des acquisitions de terrains et servitudes de passages qui ont fait prendre du retard à ce projet.

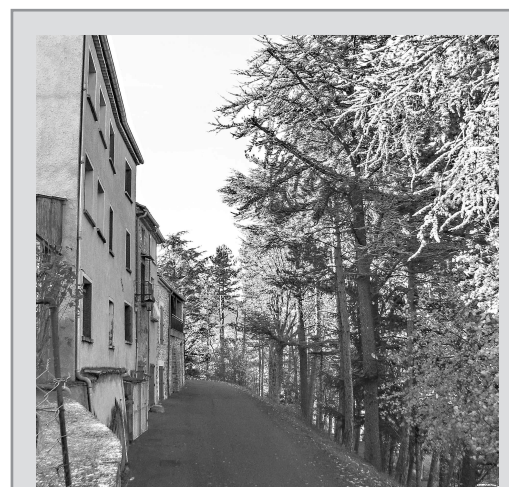
La commune a profité de cette piste indispensable à la lutte contre l'incendie, pour créer un sentier pédestre (et bientôt botanique) dans cette même forêt. Actuellement, un chemin de 3,5 m de large permet de relier le village au Beynon. Il est emprunté quotidiennement par des marcheurs, des VTT ou des cavaliers. Trois barrières interdisent son accès aux engins à moteur, et bientôt deux tables et des bancs seront installés aux points de vue les plus intéressants.

Ce programme a été lancé en 2013 dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal suivi par le service Eau, Environnement et Forêt de la DDT.

Coût total de l'opération : 65 565,05 € TTC

Financements attendus : 43 781,36 € (Ministère de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire pour 72.41% : 39 627.60 €, FEADER / Aide nationale pour 7.59 % : 4 153,76 €)

Autofinancement : 21 783,69 €



A la demande des riverains, les pins situés au Nord du village sous la rue des Andrônes seront coupés prochainement. En effet, les aiguilles de pins ont tendance à boucher les gouttières et le risque que les arbres tombent sur les maisons en cas de très fortes rafales de vent n'est pas à négliger.

Mise aux normes de la desserte DFCI de la forêt domaniale de Bonsecours

Cette piste qui dessert le massif de Bonsecours étant particulièrement utilisée par les camions pour le débardage du bois, elle était en très mauvais état et sa réfection était devenue indispensable compte tenu des ornières profondes notamment dans sa partie haute.

Ce programme a été lancé en 2014 – Programme de Développement Rural Hexagonal suivi par le service Eau, Environnement et Forêt de la DDT.

La maîtrise d'œuvre des travaux de construction a été confiée à l'ONF et le marché de travaux pour la création de la piste à l'entreprise Guiramand

- Coût total de l'opération : 127 301,16 €
- Financements attendus 80 % : 84 867,44 € (PACA pour 36% : 38 190,35 €, FEADER pour 44 % : 46 677,09 €)
- Autofinancement : 42 433,72 €



Quatre opérations d'investissement menées à terme en 2014

Opération	Montant TTC	Financement	Auto financement
VC 5 du Villard	1 126 572,95 €	158 264,75 €	968 308,20 €
Hangar technique	453 070,24 €	48 485,00 €	404 585,24 €
Piste DFCI Village	65 565,05 €	43 781,36 €	21 783,69 €
Piste DFCI Bonsecours	127 301,16 €	84 867,44 €	42 433,72 €
TOTAL	1 772 509,40 €	335 398,55 €	1 437 110,85 €

TRAVAUX

Le plancher de l'église



Les travaux de rénovation des planchers de l'église Saint-Laurent ont débuté cet automne. Le mobilier a été déménagé à la salle des fêtes. Le retrait du vieux plancher effectué, l'entreprise a décaissé le sol sur 50 cm afin d'y déposer des cailloux et graviers et laisser un espace suffisant qui permettra une meilleure aération du futur plancher.

D'autre part, les organismes financeurs ayant demandé de vérifier l'étanchéité de la couverture de l'édifice, la Commune a décidé de confier cette prestation à l'entreprise de charpente Dautremer.

La commune a demandé également à une entreprise spécialisée un devis pour le traitement des boiseries, retable, portes et confessionnal.



Voirie

Programme de voirie communal 2014

La Société Routière du Midi avait été retenue pour un marché à bons de commande (minimum annuel 60 000 € HT, maximum annuel : 240 000 € HT) pour une durée de 12 mois reconductible par période de 12 mois et pour une durée maximale de quatre ans. La commission voirie a défini le programme des travaux d'entretien à réaliser en 2014 sur la voirie communale. Il s'agit de : VC1 (Les Quatre chemins), Chemin (Lafit), VC42 (Les Blaches), VC22 (Les Ducs), VC11 (Le Trouquet), VC 2 5Le Nouvelon), VC15 (Haute-Gravière), VC7 (Les Sallas), VC38 (La Gargasse), VC10 (Le Beynon), VC39 (Les Sallas) et VC9 (Le Grand Guibert).

Déneigement

Une convention a été signée par la commune avec trois exploitants agricoles qui apporteront leur concours pour le déneigement de la voirie communale. Cette mission de service public reste accessoire dans leur activité et permettra de dégager les routes des différents quartiers avec des lames de déneigement ou étraves à neige fournies par la commune.

- Patrice Eynaudi, quartiers à l'est de la RD 942
- Christophe Ribotta, quartier du Villard
- Julien Grimaud, quartier de Faye
- Les ruelles du village sont déneigées par les employés communaux.

Plantations d'arbres à Valenty

Les arbres d'ornement plantés au bord de la RD 1085 dépérissant progressivement à cause du verticillium (champignon), la Commune a décidé d'arracher les éléments malades et de replanter des variétés de notre biotope ventavonnais (érable, sorbier...) plus résistants.

A l'endroit des anciennes plantations, il s'agira tout d'abord de purger les trous des cailloux trop nombreux et de la terre contaminée afin d'y apporter une meilleure terre et favoriser ainsi la croissance de nouvelles essences.

Rénovation du château d'eau et mises aux normes de la Défense incendie

La vétusté du château d'eau situé dans le village ainsi que la nécessité de mettre aux normes la défense incendie dans le village (centre bourg) avaient été relevées dans le schéma directeur d'eau potable réalisé par la CERET.

Il convient donc de rénover ces infrastructures rapidement en faisant appel à l'Agence d'Ingénierie Territoriale Départementale des Hautes-Alpes (IT05) qui fournira d'abord une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage et une aide pour l'établissement d'un cahier des charges relatif à la consultation d'un maître d'œuvre.

La commune de Ventavon adhère à ce nouveau service territorial (IT05) du Conseil Général qui a pour mission d'accompagner les communes dans les domaines d'ingénierie publique comme l'eau potable par exemple.



Délégation Territoriale
des Hautes Alpes

INFORMATIONS SUR LA QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC EN APPLICATION DE L'ARRETE DU 10 JUILLET 1996

Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **VENTAVON**



Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2013

Exploitant : VENTAVON (MAIRIE DE) - **gestionnaire du réseau** : VENTAVON (MAIRIE DE)

Protection des captages d'eau potable :

3 captages d'eau potable alimentent les réseaux. L'état d'avancement des procédures de protection de ces captages est le suivant :
3 Procédures de protection terminées.

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. **L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution.**

réseaux	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
LE VILLARD DE VENTAVON	5	0	100
LE VILLAGE + VALENTY	9	0	100
FAYE	5	0	100

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). **Pas de norme réglementaire.**

réseaux	Nb d'analyses	moyenne	Mini	Maxi	conclusion
LE VILLARD DE VENTAVON	2	34,6	34	35,2	Eau très calcaire.
LE VILLAGE + VALENTY	6	32,9	28,6	35,2	Eau très calcaire.
FAYE	2	29,4	28,6	30,1	Eau calcaire.

Nitrates : Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. **La norme réglementaire est 50 mg/L.**

réseaux	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/l	Mini en mg/l	Maxi en mg/l
LE VILLARD DE VENTAVON	2	0	5,5	3,7	7,2
LE VILLAGE + VALENTY	6	0	4,4	1,8	7,3
FAYE	2	0	2,1	1,8	2,3

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. **La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.**

réseaux	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/l	Mini en mg/l	Maxi en mg/l
LE VILLARD DE VENTAVON	1	0	0,11	0,11	0,11
LE VILLAGE + VALENTY	1	0	0,11	0,11	0,11
FAYE	NM *	NM *	NM *	NM *	NM *

Pesticides : Substances chimiques utilisées pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - **La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.**

réseaux	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
LE VILLARD DE VENTAVON	2	789	0	0
LE VILLAGE + VALENTY	2	789	0	0
FAYE	NM *	NM *	NM *	NM *

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année.

Edité en février 2014

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ELM à Valenty

Espace Loisirs Mutualisé

Nouveaux rebondissements dans le projet de la construction de l'Espace Loisirs Mutualisé : il présente des particularités architecturales incompatibles avec le POS actuel. En effet, les nouvelles mesures d'économie d'énergie nous imposent désormais une orientation différente du bâtiment et les toits en terrasse prévus à l'origine sur les ailes du bâtiments doivent être obligatoirement végétalisés. La commune a opté finalement pour un ensemble de toit en couverture traditionnelle. L'accès situé sur un terrain domaniale a nécessité également des démarches notariales afin d'obtenir une servitude de passage.

La réalisation de ce bâtiment public dépend au préalable d'une modification du POS en ce qui concerne le reclassement du terrain d'accueil et son règlement en zone UB.

Fin 2013, une proposition de modification du POS englobant tout le hameau de Valenty était soumise à enquête publique et faisait partie de la procédure pour le projet communal de l'ELM et celui d'un particulier désirant lotir son terrain.

Cette proposition de modification du POS est bloquée pour des raisons liées au captage de la source Muret, l'hydrogéologue demandant d'agrandir son périmètre de sécurité. Cette contrainte va rendre inconstructible une partie de la zone à ouvrir à l'urbanisation et fragilise l'opération de lotissement envisagée.

Modification Simplifiée n°1 du POS

Il convient donc, pour ne pas ralentir encore le projet d'ELM et pour pouvoir mettre en œuvre certaines autres améliorations du POS déjà étudiées, de procéder à une Modification Simplifiée portant sur les règles concernant les bâtiments publics en Zone UB et sur l'emplacement réservé de la voie du Grand Guibert, procédure rapide avec une simple mise à disposition du public pendant un mois.

Le dossier sera consultable en mairie du 8 décembre au 8 janvier 2015 et le public pourra faire connaître ses observations sur un registre spécial mis à disposition en mairie ou par courrier postal adressé à la mairie.

Aux jours et heures habituels des permanences de la mairie (sauf

mardi 9 décembre, lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 décembre 2014 où l'ouverture se fera uniquement l'après-midi de 14h à 17h)

Un bilan de cette mise à disposition sera présenté au conseil municipal,

qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

La commune s'orientera prochainement vers l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme qui mettra un terme à la gestion administrative des POS, qui proposait des révisions ou des modifications de circonstance sans réflexion globale. Il permettra de définir les orientations d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.

**Dossier POS
consultable en mairie
du 8 décembre 2014
au 8 janvier 2015**

Opération

«Façades-Toitures»

avec le Calhaura

En parallèle de l'OPAH mise en œuvre par la CCL, la commune a lancé en octobre 2012 l'opération «Façades-Toitures», pour une période de trois ans avec une enveloppe de subventions à reverser aux propriétaires de 34 200,00 €. La Région Provence Alpes Côte d'Azur soutient cette action dans le cadre du PAS en participant directement à l'enveloppe de subventions communales à reverser aux demandeurs.

Ces opérations «façades-toitures» consistent à aider les habitants des communes qui le souhaiteraient à rénover leurs façades et/ou toitures, grâce à des subventions communales et régionales calculées en fonction des travaux qui seront entrepris. Ces opérations concernent les façades et toitures des immeubles construits et achevés depuis plus de 30 ans sur le territoire communal.

Le Maire Juan Moreno précise qu'une première partie de subvention a déjà été allouée et qu'il reste à attribuer 21 232,50 €.

Il est rappelé que le versement de ces subventions est conditionné par la réalisation effective de ces travaux et sera fait au regard des factures de travaux acquittées.

Pour pouvoir bénéficier de ce soutien financier, des conseils architecturaux sont mis en place à destination des habitants, et assurés par l'équipe en charge de l'animation de l'OPAH.

Le Calhaura Pact 05 (en la personne de Florence MAURE) assure des permanences les jeudis matin au Relais des Services Publics à Laragne-Montéglin, où vous pouvez prendre rendez-vous pour des conseils concernant vos futurs travaux.

Tél : 04.92.65.26.97

Voir aussi documentation dans le Ventavon INFO n°38 page 6

ANIMATIONS

Lors du second semestre tout un programme a été proposé et suivi avec assiduité par de nombreuses personnes.



Exposition mycologique

En octobre, attendue avec impatience, l'association mycologique 05 a eu la gentillesse de nous faire partager une partie de leurs connaissances lors d'une animation ciblée sur « Savoir ramasser et différencier les bons champignons de notre région ».

Grâce à un diaporama très explicite et détaillé nous pensons désormais être plus confiants dans nos cueillettes. Nous trouverons sous le peuplier tremble le bolet orangé, sous l'épicéa le tricholome prétentieux ressemblant au petit gris, mais attention à ne pas le confondre !

Nous retiendrons que les cinq très bonnes espèces à dénicher sont l'amanite des Césars sous les feuillus avec un sol acide, le cèpe de Bordeaux sous les feuillus ou résineux, le cèpe d'été, le cèpe des pins et le cèpe bronzé qui se trouve sous les feuillus. Sans compter la chanterelle ou girofle très prisée.

Atelier «Détournement du livre»

Parmi tant d'autres, voici un atelier qui de part son originalité et sa fonctionnalité a beaucoup plu. Que faire de ces livres abîmés qui ont mal vieilli ?

Lire est un plaisir, une façon de s'évader. Cela permet d'apprendre toutes sortes de choses. Mais on peut aussi recycler les livres au lieu de les jeter. Retravaillés, ils deviendront des objets de décoration. Martine Castelle a su nous guider afin de donner vie à de jolis objets uniques et cela à partir d'un livre détérioré, d'une simple page ou d'une pile de feuillets. Alors plutôt que de les envoyer au pilon ou à la déchetterie lançons nous dans la création !

Les films de l'alpiniste, Jean-Luc Brémont

Grâce à Jean Luc Brémont, nous partons pour un beau voyage et prenons de la hauteur au travers de son challenge des seven summits. Imaginé par Dick Bass et Franck Wells, il y a 25 ans, ce challenge consiste à réaliser l'ascension du plus haut sommet de chacun des 7 continents :

L'Everest 8848 m au Népal dans la chaîne de l'Himalaya (Asie), l'Aconcagua 6962 m dans la Cordillère des Andes en Argentine (Amérique du sud), le McKinley 6194 m en Alaska (Amérique du Nord), le Kilimandjaro 5885 m en Tanzanie (Afrique), l'Elbrouz 5642 m dans le Caucase en Russie (Europe), la Pyramide de Carstensz 4884 m en Indonésie (Océanie) et Vinson 4892 m au Pôle Sud (Antarctique).

A ce jour seulement 10 français ont réussi ces ascensions dont une seule femme Christine Janin sur environ 320 personnes dans le monde à l'avoir réussi dont 70 américains.

Suite à cette belle soirée qui comprenait la projection de deux de ses expéditions, Jean Luc Brémont s'est envolé le 3 décembre 2014 vers l'ascension de son septième sommet, le mont Vinson en Antarctique, continent le plus froid, le plus sec, le plus venteux (rafales jusqu'à plus de 300 km/h) et le plus méridional de la planète avec une superficie de 14 millions de kilomètres carrés. C'est le plus grand désert glacé du monde. Les températures atteignent un minimum compris entre -80° et -90° C à l'intérieur du territoire. En été, elles varient entre -35° C dans les terres et 5° C sur les côtes. Sa surface est recouverte à 98 % de glace (seulement 2% de roche). Jean Luc va devoir prévoir une foreuse pour récupérer sa 7^{ème} pierre à graver !



N'hésitez pas à venir consulter et emprunter notre documentation sur ces sujets car, tout atelier ou animation organisés par la bibliothèque fait l'objet d'une documentation riche en amont, pendant et après (Documents propres à notre bibliothèque communale mais aussi grâce aux prêts de la Bibliothèque Départementale de Prêt du 05).

L'équipe de la bibliothèque de Ventavon vous souhaite de Bonnes Fêtes et vous donne rendez-vous en 2015 !

DECHETS

Au quartier du Beynon

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, la Fédération Nature Environnement des Alpes de Haute-Provence organisait une visite au centre de tri et à l'ISDND du Beynon, le 28 novembre 2014.

Le concept de cette Semaine était basé sur la prévention des déchets, c'est-à-dire avant que ce dernier ne soit produit, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Trier, un impératif

La visite guidée par les chefs de chantier, M. Martin et O. Pocchiola Cit de la société Alpes Assainissement (VEOLIA) a permis de comprendre l'intérêt de trier nos déchets, d'agir pour en produire de moins en moins et voir ce que représente le coût des refus de tri pour la collectivité (augmentation de la redevance des Ordures Ménagères).

Il faut donc en finir avec le discours « Avec ce qu'on paye comme redevance pour les Ordures Ménagères, ils peuvent se les trier..! » et changer nos habitudes en triant avec attention afin que chaque container reçoive les déchets appropriés.

Ces refus de tri peuvent également occasionner des risques pour les employés trieurs quand des objets métalliques contondants, seringues, verre, produits toxiques sont jetés par exemple dans les containers jaunes des Points Propres.

Également sur le centre d'enfouissement qui reçoit les Ordures Ménagères sans tri préalable, les camions sont contrôlés afin que les bombes aérosols, fumigènes, fusées de détresse, pétards et hydrocarbures mis par défaut soient écartés pour ne pas provoquer d'incendie. Malgré tout, les contrôleurs ne peuvent pas tout voir.

Le centre de tri

Le centre de tri reçoit les déchets des déchetteries du département des Hautes-Alpes exceptés ceux de l'agglomération d'Embrun qui empruntent un autre circuit.

Ces déchets sont ceux des containers JAUNES réservés aux emballages (bouteilles en plastique clair et foncé, flacons, bricks, cartonnettes, cannettes aluminium). Ils nécessitent un travail de tri plus important afin de séparer les différentes matières de déchets pour qu'elles soient

conditionnées en balle et expédiées vers une usine spécialisée qui les recyclera.

Le centre reçoit également les papiers, les cartons et les emballages pastiques des supermarchés qu'il conditionne en balle également. Il collecte tous les déchets 3E (appareils électroménagers, machine à laver, frigos, TV, écrans, ordinateurs, petits appareils, téléphones..) qui sont expédiés tels que vers les différentes filières de recyclage.



Fonctionnement du centre de tri

Les emballages sont vidés au sol par les camions. Une pelle à grappin alimente en déchets le tapis roulant de la chaîne de tri. Les déchets passent dans un cylindre rotatif avec des trous de 8 cm², dans lesquels sont éliminés les petits déchets ne pouvant être triés à la main. Les emballages passent ensuite dans la trieuse optique qui les renvoie selon leur couleur et leur opacité sur trois tapis de tri.

Ce sont alors des hommes et des femmes qui trient à la main le PET foncé et l'aluminium sur le tapis 1, le PEHD du tapis 2 et les briques alimentaires du tapis 3.

L'acier est attiré par un électro-aimant. Les autres matières tombent directement du tapis de tri dans les trémies appropriées. Les refus de tri (déchets non recyclables) sont renvoyés en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou Centre d'Enfouissement. Les refus de tri coûtent cher à la collectivité : coût du double transport, du tri en plus de celui de l'enfouissement. Donc, si vous avez un doute sur le tri d'un déchet, mettez-le dans la poubelle habituelle.

Les emballages triés sont stockés dans des trémies situées en contrebas de la chaîne de tri. Elles sont vidées lorsqu'elles sont pleines. Les emballages arrivent alors dans la presse qui les compacte en balles cerclées par des fils de fer. Elles sont ensuite stockées et envoyées vers les recycleurs.



Le centre collecte et emballe des déchets pré-triés comme les boîtes de conserves des entreprises de restauration ou de collectivités, les cartons, les papiers et les films plastiques d'emballage uniquement en provenance des supermarchés.



Du contenu du container jaune destiné aux « EMBALLAGES » que vous trouvez au Point Propre, six matières de déchets différentes sont triées et emballées pour être recyclées.

**BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
CARTONNETTES ET BRIQUES
EMBALLAGES METALLIQUES**

Un doute? Composez le 04 92 65 13 71

~~Pots en plastique et polystyrène, film plastique~~

CCL - 2 route de Gap
05 300 Lazer

ECO EMBALLAGES



Bouteilles PET foncé



Bouteilles PET clair



Bouteilles PEHD opaque



Briques alimentaires



Cannettes aluminium



Cartonnettes

DECHETS

Au quartier du Beynon

Visite de l'ISDND

Le Centre de Stockage des Déchets Ultimes du Beynon a ouvert le 1^{er} juillet 2003. Son contrat d'exploitation est de 20 ans. Depuis 2012, ce centre est classé en tant qu'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

Il est géré par la société privée Alpes Assainissement qui fait partie du groupe VEOLIA. Il reçoit des déchets ultimes de tout le département des Hautes-Alpes excepté ceux de l'agglomération d'Embrun et de Serres-Sorbiers qui ont leur propre centre d'enfouissement, ceux des communes limitrophes en 04 et une partie de ceux des Alpes-Maritimes.

Vu les carences de filière de traitement des déchets dans la région PACA, la société Alpes Assainissement est autorisée par arrêté préfectoral depuis le 21 octobre 2014 à accueillir dans l'installation de stockage de déchets non dangereux du Beynon à Ventavon :

- les terres polluées, non inertes et non dangereuses, des Hautes-Alpes
- les déchets non dangereux des communes du département des Alpes-Maritimes pour une durée de 4 ans
- les mâchefers d'incinération d'ordures ménagères non dangereux produits dans la région PACA pour une durée de deux ans

La capacité totale du site du Beynon étant de 1 600 000 m³, la capacité restante fin 2013 est d'environ 429 188 m³. Il y a environ 100 000 tonnes de déchets enfouis par an.

Tonnage des déchets en 2013

Les ordures ménagères (OM) de la Communauté de Communes du Laragnais (CCL) sont déposées par les habitants dans les bacs vert ou gris roulants. Puis, elles sont collectées par une société privée qui les achemine vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) où elles sont enfouies. Ces déchets dénommés ultimes dans l'ancien sigle CSDU sont les déchets non valorisables à l'heure actuelle dont la valorisation aurait un coût prohibitif. Ils sont donc évolutifs.

Les déchets d'amiante lié à un support inerte (ciment, revêtement routier, plastique...) filmés sont enfouis sans être brisés dans un endroit du centre d'enfouissement qui est cadastré afin de les retrouver. La technologie de demain permettra peut être de les recycler.



Présentation de l'ISDND

Le site d'enfouissement est divisé en 4 casiers indépendants, dont deux sont déjà pleins sur une hauteur de 27 mètres et le troisième est à moitié plein. Ces casiers sont eux-mêmes composés d'alvéoles, dans lesquelles sont entreposés les déchets. Au fond de la fosse, plusieurs couches de matériaux différents sont juxtaposées (1m de cailloux drainant, 1 géotextile, 1m d'argile, 1 géotextile et une bâche appelée géo membrane recouverte d'une couche d'argile. Cette géo membrane contrôlée rigoureusement au moment des soudures faites à l'installation

constitue l'étanchéité et évite les infiltrations au sol.

Des drains de 160 mm de diamètre pour récolter les gaz sont disposés au fur et à mesure de l'élévation des déchets. Ces biogaz sont aspirés pour être collectés, traités et utilisés comme combustible pour produire de l'électricité (voir VI n°40 p 6) d'une part et pour évaporer l'eau contenu dans les lixiviats d'autre part. Ces jus de poubelles sont récupérés par le fond des casiers, dirigés vers un bassin oxygéné par brassage et amenés dans

Tonnage	Communes limitrophes	Alpes Maritimes	Hautes-Alpes	TOTAL
Amiante liée	4,75 t	0,00 t	38,3 t	43,05 t
Déchets industriels et chantier	273,95 t	18 989,05 t	5 900,69 t	25 163,69 t
Encombrants	913,10 t	0,00 t	6 581,70 t	7 494,80 t
Ordures ménagères	8 805,50 t	18 570,15 t	39 296,35 t	66 672,00 t
Déchets alimentaires	0,00 t	0,00 t	466,65 t	466,6 t
Déchets emballage	0,00 t	0,00 t	369,55 t	369,55 t
Déchets verts	0,00 t	0,00 t	993,35 t	993,35 t
TOTAL	9 997,30 t	37 559,20 t	53 646,59 t	101 203,09 t



Les odeurs

La problématique des odeurs nauséabondes émanant de l'ISDND du Beynon est un sujet récurrent qui aurait tendance à s'étendre jusqu'aux communes voisines. La société Alpes Assainissement, après ce constat, a élaboré différents plans d'action pour contrecarrer ces émanations.

Une Commission de Suivi du Site (CSS) a été mise en place et se réunit une fois par an pour évoquer toutes les problématiques et essayer d'y trouver une solution. Un compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2014 est téléchargeable sur le site ventavon.fr.

Réclamations

Un numéro de téléphone est à la disposition des riverains au siège de Alpes Assainissement 04 92 53 87 06 (ou 04 92 53 64 84) pour les réclamations. Celles-ci seront désormais enregistrées, actées en annexe du rapport d'activités et transmises aux membres de la CSS.

Gestion des nuisances

En 2013, les événements pluvieux ont été beaucoup plus importants qu'en 2012 (160 mm en novembre et décembre 2013). Les déchets se sont fortement chargés en eaux. Ce qui a pour conséquence la production plus importante de biogaz. Les équipements présents sur le site n'ont pas pu traiter en totalité la surproduction de biogaz.

Des actions supplémentaires visant à la réduction des nuisances olfactives ont été mises en place depuis la fin 2013. Il s'agit du réglage du réseau biogaz avec une augmentation du soutirage du biogaz par l'augmentation du débit, d'un passage en compostage de la partie supérieure du casier n°3 et d'une extension du collecteur avec raccordement des drains du casier n°3.

Les actions quotidiennes de lutte préventives contre les odeurs se poursuivent avec la couverture de couches de terre en fin de journée sur les zones exploitées et l'utilisation d'un canon à odeur permettant de diffuser dans l'air un produit destiné à les détruire. Une expérimentation a été faite avec une pulvérisation d'essence de lavandin en période de ramassage des fruits.



l'unité de BGVAP pour subir une évapo-concentration qui réduit les effluents liquides. Ces concentrats restants sont acheminés vers d'autres usines pour y être incinérés.

L'unité de BGVAP ne pouvant traiter que 20 m³ par jour, le restant des lixiviats est traité pour une partie à la station d'épuration (STEP) de Gap et l'autre est réinjectée sur le site.

Pour pouvoir traiter plus de lixiviats sur place et répondre à la demande de traitement des lixiviats de l'ISDND d'Embrun, un nouveau système de traitement par osmose inverse (*système de traitement de l'eau contenant des matières en solution par un système de filtrage très fin qui ne laisse passer que les molécules d'eau*) est prévu, qui permettra de traiter jusqu'à 50 m³ par jour et peut être se servir de l'eau ainsi filtrée (perméat) pour refroidir le moteur du générateur.

Une fois le casier rempli, il est recouvert d'une couche d'argile d'environ 1 m et bombée de 5 % pour que les eaux de pluie s'écoulent à l'extérieur de la fosse. Le tout est recouvert d'une couche

de terre végétale et ensemencée pour éviter que les déchets ne s'envolent et limiter les odeurs dues à la fermentation.

Plusieurs bassins sont présents sur le site en plus de celui des lixiviats, celui des eaux de ruissellements qui seront analysées, décantées et traitées avant rejet dans le milieu naturel, et celui des eaux de source présentent sur le site qui peut servir en cas d'incendie et qui sont rejetées dans la Durance en passant par une mare pollu-sensible garnie de truites qui serviront d'indicateurs éventuels de pollution au moment de leur prélèvement.

Plusieurs contrôles environnementaux sont effectués durant l'exploitation et font l'objet de relevés, d'analyses et de plan d'actions indiqués sur le compte-rendu d'exploitation annuel de l'ISDND. Ces contrôles réguliers se poursuivront 30 ans après la fin du contrat d'exploitation.

DECHETS

...ISDND du Beynon

Dépassement des seuils de rejets du BGVAP en 2013

Le document de la Direction technique VP MED de VEOLIA PROPLETE « Dépassement des seuils de rejets du BGVAP en 2013 » établit un constat de ces rejets en les chiffrant, expose les analyses et met en place les plans d'action pour y remédier :

Poussières

Le dépassement observé sur les quatre trimestre de l'année provenait de trois choses : la propreté du BGVAP, la présence de poussière dans l'air ambiant et du filtre au niveau de l'injection de l'air comburant. Une modification de la procédure de nettoyage a été effectuée et au début 2014, mise en place de types de filtres différents. Une contre analyse par un autre laboratoire est envisagée.

Sox (Oxydes de soufre)

Le dépassement en Sox observé au 3^{ème} trimestre provenait du réglage du réseau de biogaz. L'exploitant a identifié la source de H₂S (sulfure d'hydrogène caractérisé par son odeur d'œuf pourri) sur le casier n°3 et a optimisé les réglages sur cette zone. La concentration en Sox est redevenue conforme au quatrième trimestre.

NH₃ (ammoniac)

Le dépassement en NH₃ a été observé durant les 4 trimestres de l'année et provenait de la présence d'éléments azotés dans les lixiviats traités. Suite à un bilan azoté effectué en novembre 2013, il a été constaté une présence de nitrites dans le bassin mais très peu de nitrates, ce qui indique un manque d'aération dans le bassin pour transformer l'ammonium (NH₄) en nitrates (NO₃). L'objectif va être de transformer la forme NH₄ des lixiviats en NO₃ par le biais d'une aération adaptée grâce à des bactéries. Il est également prévu d'augmenter l'oxygénation du bassin par la mise en place d'un système d'ozonation.

COVT (Composés organo-volatils)

Le dépassement en COVT au quatrième trimestre provenait de l'entretien du BGVAP. Après un bilan de combustion et un diagnostic de l'installation, le tube de flamme a été changé et une réparation effectuée au niveau de la post combustion.

REOM

La Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Communauté de Communes du Laragnais (CCL) assure la collecte et l'élimination des déchets ménagers pour ses sept communes membres (Eyguians, Laragne-Montéglin, Lazer, Monétier-Allemont, Le Poët, Upaix et Ventavon).

Le Conseil Communautaire de la CCL a choisi de financer l'élimination des déchets ménagers par la redevance. Les efforts réguliers fournis par chacun en matière de tri sélectif contribuent en effet à réduire le volume des ordures ménagères et donc à limiter le coût global de l'élimination des déchets pour l'ensemble de la collectivité.

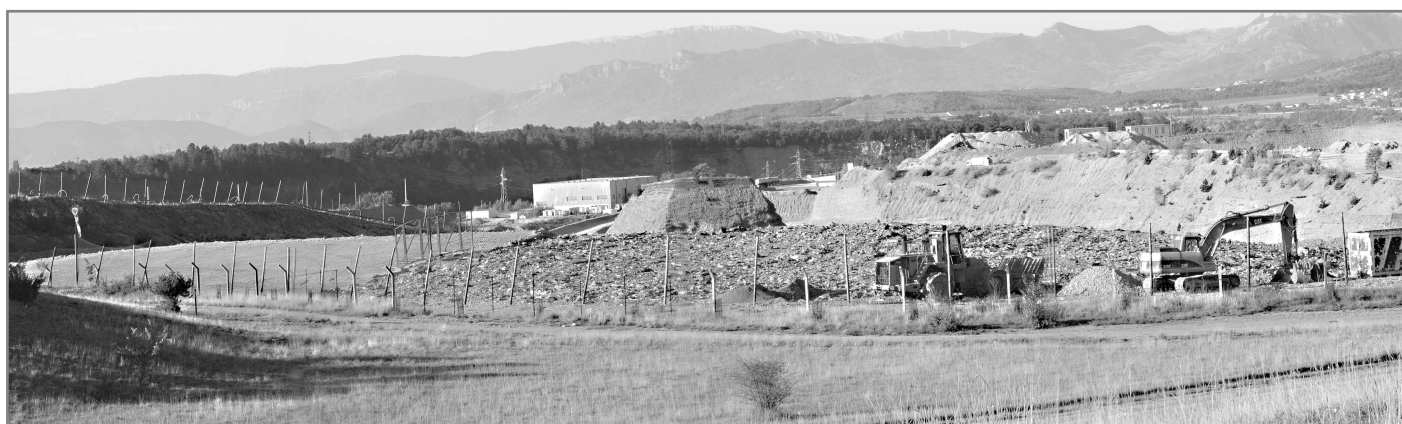
- La facture de redevance est adressée aux occupants du logement concerné au premier janvier de l'année en cours.

- Lorsque le redevable quitte son logement en cours d'année, la facturation est appliquée au pro rata temporis.

- Tout trimestre entamé est dû.

En cas de changement concernant votre logement, activité ou autre, veuillez à contacter les services de la CCL afin d'apporter les modifications nécessaires. Des justificatifs sont à fournir à chaque demande.

Situations	Justificatifs à fournir
Déménagement ou emménagement	Etat des lieux, acte de vente, nouveau bail, etc.
Cessation ou création d'une activité professionnelle	Extrait du registre de commerce, etc.
Changement de situation familiale	Jugement de séparation, acte de décès, etc.



au Point Propre



du 15 décembre 2014 au 15 janvier 2015

Soyons Solidaires!

Trions notre verre

La Communauté de Communes du Laragnais s'associe à l'antenne des Restos du Cœur de Laragne-Montéglin pour collecter le plus de verre possible pendant les fêtes de fin d'année.

LA CCL VERSE 2 € AUX RESTOS DU COEUR POUR 100 KG DE VERRE TRIÉS DANS LES BACS DE TRI.

100kg = 2€ pour LES RESTAURANTS DU COEUR

Le saviez-vous ?

La bouteille en verre jetée dans ma poubelle met 4 000 ans à se dégrader ...

Après les fêtes, le tri du verre continue au quotidien!

ECO EMBALLAGES

CCL
2, Route de Gap - 05300 LAZER
Tel : 04 92 65 13 71



Les habitants des sept communes de la CCL ne trient que 24.7 kg de verre/an/hab alors que la moyenne nationale est de 30kg/an/hab en 2013. Cette opération est organisée pour les encourager à adopter ce geste de tri et le poursuivre en 2015.

devant la mairie



à la CCL, réservez votre

Composteur individuel



Il a été convenu de commander 125 composteurs individuels destinés à être revendus **aux particuliers à 10 € pièce**, ainsi que 10 composteurs semi-collectifs destinés à être placés notamment dans chaque cimetière de la CCL. A Ventavon, c'est chose faite, un composteur est en place au cimetière.

Pour ce qui est des composteurs individuels, vous pouvez vous renseigner à la CCL en téléphonant au

04 92 65 13 71

Que met-on dans un eco-composteur ?

- les déchets de jardin (feuilles, fleurs fanées, tontes...)
- les déchets de cuisine (épluchures, marc de café, restes de repas...)
- sciure, copeaux de bois, cendres de bois, essuie-tout...



POUR VENIR EN AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

AVEC THEMIS 05 voir

<http://themis05.skyrock.com/>

Ici on collecte les bouchons en plastique !!!

Tous les bouchons en plastique et même ceux en liège (le vrai et le faux) :

Alimentaires : eaux minérales, laits, huiles, vinaigres, vins, compotes, pâtes à tartiner, chocolats, cafés, moutardes, ketchups, les œufs « kinders » ...

Ménagers / Hygiène: liquides vaisselle, produits d'entretien, lessives ... dentifrices, shampoings, produits de douche, mousses à raser, déodorants, laques, parfums ...

Divers : huiles de moteur, lave glace, lubrifiants ...

PAS DE BOUCHONS EN METAL, PAS DE VERRE, PAS DE PILES ELECTRIQUE NI D'AMPOULES

1 question ? besoin d'info ? 06 77 16 82 71

ECOLE

à Ventavon,
un projet pédagogique commun

Comédie musicale

Sur une suggestion de Grégory Barrois, professeur de musique, adoptée par Sophie Lafond, institutrice de Ventavon, le projet de jouer une comédie musicale prend forme avec l'approbation de l'Académie.

L'institutrice dirige la mise en scène et en profite pour étudier avec les enfants les circonstances de l'époque d'après guerre en 1945 relatives au scénario. Le professeur de musique s'applique à enseigner aux enfants les chants à deux voix (garçons et filles). Les enfants peuvent également s'entraîner à la maison en écoutant les chansons enregistrées et mises en ligne sur le site web de l'école.

La commune soutient également le projet et met à disposition dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires (TAP) Corine Gontard, Françoise Gras et Aurore Aubert, employées communales ainsi qu'un intervenant de l'école de musique des Pays du Buëch, Billy Rigal.

Durant le TAP des jeudis des mois de septembre et d'octobre, encadré par Corinne et Françoise, les enfants ont appris les textes des dialogues en prenant soin de

poser leur voix.

Le TAP des vendredis du premier trimestre était consacré à la création de paysages sonores (fonds sonores, table de mixage, micro...) avec Billy Rigal et Aurore mélomane également. Ils reprendront ces activités au troisième trimestre juste avant le spectacle.

Même la MFR est associée au projet. En effet, les 16 élèves en première année du CAP « Petite enfance » sous la houlette de Lisa Bertrand, en-

cadrent par petits groupes les enfants de CMI et CM2 du village pour fabriquer des décors, des objets et vêtements qui serviront pour le spectacle final.

Le spectacle se déroulera le vendredi 5 juin 2015 dans la grande salle-réfectoire de la MFR. Deux représentations sont prévues, une le matin à 10 heures pour les enfants du RPI et l'autre, l'après-midi à 14 heures pour les parents d'élèves.

Spectacle

Vendredi 5 juin 2015
à la MFR
10h : RPI
14h : parents



« Monsieur Joseph »

Comédie musicale et chorale de Yannick Nédelec
avec la musique de Pierre Bloch.

Le spectacle mélangeant des chants, du théâtre, des danses, de la musique, retrace l'histoire de Monsieur Joseph, professeur de musique qui, à l'époque de la seconde guerre mondiale fut déporté avec les enfants tziganes qu'il avait tenté de cacher pour les sauver.

Scénario

Juin 1945, dans une petite ville de province.

Pour la première fois, le collège des garçons et celui des jeunes filles organisent en commun la fête de fin d'année scolaire. Expérience de mixité rare à l'époque, cet événement est à la fois espéré et redouté par tous les enfants qui le vivent avec émotion et fébrilité.

Cependant, trois ombres planent sur cette fête. Celle de Monsieur Joseph, professeur de musique, et celles de deux enfants tziganes. Le premier avait caché les deux autres, et tous trois ont pris un train pour nulle part pendant l'hiver 44...

Le spectacle est dédié à l'homme de passion, d'amour, de liberté, mais aussi au faiseur de chansons, distributeur de bonheur, en un mot au bon vivant qu'était Monsieur Joseph.

Délégués des parents d'élèves du RPI

Ecole de Ventavon

- CM1 et CM2
Valérie Bittoni, titulaire :
Tel. 06 33 18 68 57
valjim.pascal@gmail.com

Ecole de Monétier-Allemont

- CE1 et CE2
Cyril Latil, titulaire :
Tel. 06 85 56 67 66
cyril.latil@orange.fr
Marie-Hélène Henry, suppléante :
06 48 90 75 51
- TPS et PS
Pauline Sappia, titulaire :
06 63 36 38 41

Ecole de Claret

- MS et GS
Sandra Cauchois, titulaire
Gérald Ribotta, suppléant
- CP
Maryline Valentini, titulaire :
06 62 67 58 95
Nathalie Bouchet, suppléante :
06 83 89 69 45



Voyage scolaire

pour les cours élémentaires et moyens du RPI

Cette année la classe CM1 et CM2 de Ventavon et la classe de CE1 et CE2 de Monétier-Allemont partiront en voyage scolaire du 22 au 26 juin 2015 à Pont Saint-Esprit. Le thème pédagogique sera la Préhistoire.

Les élèves pourront visiter notamment la Grotte Chauvet, l'Aven d'Ornac, la grotte Saint-Marcel d'Ardèche avec sa rivière souterraine.

Le logement est prévu au Domaine Saint-Pancrace, centre PEP de Pont Saint-Esprit dans le Gard.

Effectifs du RPI

Ventavon

- classe CM1 et CM2 avec Sophie Lafond, institutrice et directrice de l'école : 22 élèves (12 + 10) et arrivée d'un élève en CM1 en janvier 2015.

Monétier-Allemont

- classe CE1 et de CE2 avec Aurélie Ghigonetto, institutrice et directrice de l'école : 20 élèves (9 + 11).

- classe TPS et PS avec Lise Rigo, institutrice (à mi-temps : les jeudis, vendredis et un mercredi sur deux) et Elodie Heusse (à mi-temps : les lundis, mardis et un mercredi sur deux) et avec Annie Ravaute, ATSEM : 16 élèves (3 + 13) et 6 élèves qui rentreront au cours de l'année scolaire.

Claret

- classe MS et GS avec Sylvie Clément institutrice et directrice de l'école (à mi-temps lundi et mardi et un mercredi sur 2), avec Caroline Bonfill, institutrice (à mi-temps jeudi et vendredi et un mercredi sur deux) et avec Charlene Guillemain, ATSEM : 20 élèves (7 + 13) et arrivée d'un élève en janvier 2015. - classe CP avec Claire Grimal, institutrice : 19 élèves.

Total du RPI : 97 (+6) = 103 et arrivée de deux élèves sur la commune de Ventavon en janvier 2015.

Temps d'Activités Périscolaires

- Ventavon : jeudi et vendredi (1h30).

Au premier trimestre, les activités étaient assurées par un intervenant en musique, le personnel de la commune et des bénévoles (théâtre, musique, ateliers pour Noël).

Pour le deuxième trimestre scolaire, les activités du jeudi seront dirigées par Corinne et Françoise :

- création de papier végétal et recyclé afin de fabriquer des livres objets, des marques-pages...
- fabrication de chapeaux et masques de carnaval.

Les activités du vendredi seront dirigées par Johanna Gufler et Aurore :

- Explication et découverte des moyens de communication avec le crayon gris, le crayon de couleur, le fusain, le pastel gras et le pastel sec.
- Découverte d'un artiste peintre suivi d'une création personnelle.
- Valeur des couleurs, découverte des mélanges de couleurs à partir des couleurs primaires et réalisation d'une peinture.

- Découverte des perspectives, des formes rondes avec le fusain et les pastels gras et sec.

- Réalisation d'un projet en commun.

- **Monétier-Allemont** : lundi, mardi, jeudi, vendredi (45 minutes). Les activités sont assurées par le personnel de la commune (travail autour de la nature, motricité, cuisine, jeux de société, arts plastiques, etc). En janvier, il y aura une intervenante pour parler du tri sélectif. En fin d'année, les enfants présenteront leurs travaux lors d'un spectacle.

- **Claret** : lundi et jeudi (30 minutes), mardi et vendredi (1h). Les activités sont assurées par un intervenant en musique, le personnel de la commune et des bénévoles (rencontre avec un écrivain, avec monsieur le Maire, etc). Organisation d'un concert le 6 décembre en faveur du Téléthon : les enfants fabriqueront en TAP des cartes (qui seront offertes à chaque donateur) et ils recevront un diplôme du téléthon.

Ventavon : Le TAP des jeudis de novembre et décembre - atelier de Noël -



Marie Monnet



Danielle Lenay



Françoise Gras



GYM

Gym plaisir

une association qui grandit bien !

Depuis 2008, GYM PLAISIR essaie d'apporter au village de la vie, mais il faut gérer !

Une quarantaine de licenciés par année, un vide-grenier pour financer les activités et promouvoir notre beau village en retour de l'aide apportée par la municipalité, et des projets à réaliser.

Dans le département, L'association s'est caractérisée par son esprit familial et

convivial. On vient à la gym en famille, et un profond respect lie les aînés du village aux nouveaux sur la commune. Un bel exemple de diversité !

Après 3 années à jongler avec des animateurs qui se sont succédés, Violaine est arrivée ! Un sourire généreux et une pêche d'enfer ! Son envie et son enthousiasme collaient à notre esprit et nos projets.

Titulaire d'un DEUG de Sport et d'un DE de danse, elle aime animer : les centres aérés, les colos et les cours de danse à Romette. Licenciée de son emploi, à 30 ans, elle choisit de tenter sa chance dans le sport qu'elle a toujours aimé. Romette, Ventavon, Gap et Plan de Vitrolles lui proposent des heures de cours. Il faut se bouger, mais en une année, elle a pris son envol et acquis une belle renommée.



Violaine



Elle se spécialise, fait des stages, acquiert de nouvelles techniques. Elle est présente et investie dans la vie de notre association.

Quatre cours de gym cette année : les 2 cours adultes sont précédés par 2 cours pour les enfants. Tous les cours sont variés, sans esprit de compétition, mais axés sur le sport SANTE, dans le respect des règles EPGV, et se déroulent comme suit:

Mardi :

de 18h à 19h15 => cours enfants pour les 8 à 12 ans

de 19h30 à 20h30 => cours ados/adultes de GYM TONIQUE (renforcement musculaire, cardio, abdos-fessiers, etc.)

Jeudi :

de 18h à 19h15 => cours enfants pour les 4 à 7 ans

de 19h30 à 20h30 => cours ados/adultes de GYM DOUCE (étirements, coordinations, pilates...)

N'hésitez pas à nous rejoindre même en cours d'année, vous serez tout de suite adopté !

Pour tout renseignement : 06 25 17 65 72

Au printemps, nous souhaiterions ouvrir un atelier ponctuel de GYM EQUILIBRE, en journée. Ce module s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver de la mobilité et de l'assurance dans leurs mouvements quotidiens. Ce module est proposé dans de nombreuses maisons de retraite ou par des mutuelles auprès de leurs adhérents de plus de 60 ans, pour les bienfaits qu'il procure.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître au plus vite (même numéro).



Josette



Patricia



Edition 2014 : Vide Grenier de la maturité

Cette année, tout y était :
un soleil radieux après un été pluvieux
un village fleuri et tout joli
120 exposants super motivés d'être là
un flot de visiteurs qui ne voulaient pas rater ça
des expos d'artistes en sensibilité et diversité

Merci la vie, de nous offrir des parenthèses aussi réussies !

Le village a gazouillé toute la journée de :
ceux qui négocient
ceux qui s'étonnent d'objets insolites
ceux qui cherchent l'objet rare
ceux qui promènent et visitent
ceux qui, de chez eux, observent cette invasion

Tout le monde a une bonne raison de venir à VENTAVON :
ceux qui gravissent les 4 chemins à pied disent que ça se mérite
ceux qui sont emmenés par les navettes sont épatés
ceux qui découvrent le village en sont « esbaudis »
ceux qui connaissent y reviennent encore et toujours

Merci à vous de venir jusqu'à nous !

Que d'énergie pour en arriver là :
six mois à cogiter de tous côtés
une organisation à peaufiner
des courriers à taper
des listes à gérer
une municipalité et des employés à solliciter
des partenaires à trouver
et quelle ruche cette organisation :
des carrefours bien gardés
des chauffeurs de navette en relais
deux frérots qui gèrent le beffroi
deux amies qui veillent sur l'église
des reines de la frite dorée
des rois du barbecue en tablier
des équipes de parking organisées
un gestionnaire de navettes concentré
un crieur de talent pour annoncer les gagnants
une Buvette tenue de mains de Maître
nos trois animatrices en équipe et sur le front toute la journée
et tous ceux et celles qui ont participé sans compter

Merci à vous tous qui savez tant donner !

Grâce à vous, c'est reparti pour une année de GYM PLAISIR avec 2 cours adultes et 2 cours enfants qui animeront la vie de notre petite collectivité. Notre petite association grandit au rythme de tous vos cœurs réunis.

Et à toi là-haut, qui nous a tant manqué et qui veille sur nous, une si belle journée ne pouvait que t'être dédiée :

Merci Nano, on ne t'a pas oublié !

Sophie Rocca



Vide grenier 2014

Décidément Ventavon monte en puissance !
Chaque année le vide-grenier gagne en importance.
Cent-vingt exposants, motivés, bien achalandés,
Ont encore une fois, tentés de vider leur grenier.
C'est à croire, que les fanatiques de la chine,
Viennent s'approvisionner, pour qu'à leur tour,
Ils exposent dans les communes voisines,
Pour faire vivre, l'agréable (vide-grenier-tour)
Toujours est-il, que pour Ventavon,
Nos sympathiques adhérentes de Gym Loisir,
Méritent le prix Nobel de l'organisation,
Pour cette journée débordante de plaisir !
Quatre navettes, pendant dix heures d'affilées,
Ont monté, descendu, des milliers de visiteurs,
Tous ravis et plus ou moins bien chargés,
D'objets à petit-prix, rares ou anciens, souvent de valeurs.
Encore une fois, la buvette gastronomique,
Installée sous les ombrages de la place Philippe Bourg,
S'est transformée en restaurant astronomique.
Par une affluence, digne du musée Beaubourg.
Des sandwichs aux différentes garnitures,
Aux quiches et tartes, toutes variées et succulentes,
Des kilos de frites dansant la Zumba dans leur friture,
N'ont pas eu le temps de refroidir, devant la file d'attente.
La seule crainte, pour les serveurs, en cas de panne,
Voir les visiteurs affamés, dévorer le platane !
Bref ! Impossible de tout raconter, tout décrire.
Pour ça il faudrait que je sache bien écrire.
Mais ce que je peux affirmer c'est que nulle part ailleurs,
On ne trouvera une organisation, une ambiance meilleure !
Un village, ou monsieur le Maire, sans costume ni cravate,
N'hésite pas à mettre la main à la pâte !
Je ne peux que terminer, en renouvelant mes félicitations,
A toutes et tous ceux qui ont participé de près ou de loin,
Par engagement total ou simple coup de main,
Au fabuleux vide-grenier de leur beau village, VENTAVON.

René Montagny

FETE DE LA POMME



**A Ventavon
le 30 et 31 août 2014**

- A** Arrivée navette
- 1 Présentation Filière
- 2 Accueil
- 3 Marche producteurs
- 4 Stands artisans
- 5 Stands professionnels
- 6 Jeux enfants
- 7 Buvette
- 8 Orchestre
- 9 Concours et démonstration culinaire
- 10 Caisse - Tickets
Buvette - Restauration
- 11 Projection du film
- 12 Espace Restauration
- D** Départ navette

La Pomme des Alpes

Imp. COPYPIUB

A tomber dans les pommes !

Pour la deuxième fois, bien peu en somme,
Les Ventavonnais, tombent dans les pommes.
La première édition, fut une telle réussite,
Que tout le monde en attendaient une suite.
Après les discours (ouf) des sommités régionales,
Reçues comme il se doit par le conseil municipal,
Notre sympathique nouveau Maire, donnait le coup d'envoi,
Pour deux jours de festivités, du premier choix.
Bingo ! Mission accomplie, même participants,
Mêmes animations, mêmes ingrédients,
Quelques artisans, plutôt des artistes,
Vanniers, sculpteurs, tapissiers, céramistes,
Musiciens, herboristes, éleveurs de moutons,
Nous présentaient leur travail, plutôt, leur passion,
Une organisation sans faille, bien rodée,
Bénéficiant, quand même, le ciel en soit loué,
D'une journée estivale, bien ensoleillée.
La place Philippe Bourg, purgée de ses voitures,
Voyait, sous son chapiteau de verdure,
S'installer un marché de produits régionaux,
Glacier ? Jus de fruits, vins, confitures et miel en bocaux.
Éparpillées, un peu partout dans le village
Une collection de voitures anciennes, de tous âges,
Rappelaient à certains leur tendre enfance,
Comme cette traction, héroïne de la résistance.
Pendant 48 heures, Ventavon a prêté son écran,
A cinq mille visiteurs, venus faire le plein.
Découvrir, ou simplement faire connaissance,
Des fameux produits des Alpes et vallée de la Durance.
Mais je dois souligner aussi le côté festivités !
Orchestres, bals et chansons ont joyeusement accompagné,
L'élection d'une miss-pomme de toute beauté.
Qu'elles étaient mignonnes et charmantes,
Toutes ces jeunes et belles concurrentes !
Et si toutes n'ont pas hérité de la couronne,
Toutes ont du donner envie à nos jeunes, de croquer la
pomme !

..... Des Alpes, bien sûr !

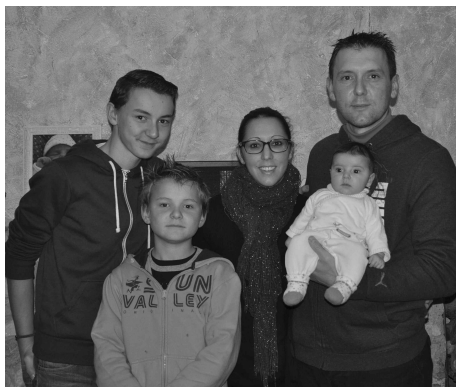
Allez, merci à monsieur le maire, et aux organisateurs,
De nous avoir fait oublier nos soucis, pendant 48 heures.
Après ça, avec notre nouvelle municipalité, je suis certain,
Ventavon, notre beau village, est entre bonnes mains

René Montagny - Septembre 2014



LES GENS D'ICI

En famille, au Grand Guibert



Emile, Alexis, Emilie, Lisa et Nicolas

Emilie Visconti et Nicolas Tornior, nouveaux résidents de Ventavon depuis juillet 2013, recherchaient un coin tranquille avec une belle maison pour quitter le bassin gapençais. Ils ont trouvé à Valenty, et de plus l'endroit est plus proche de leurs activités respectives.

Leur maison se trouve à la croisée des chemins entre les Iscles et le Grand Guibert.

Émilie travaille sur La Saulce comme préparatrice en Pharmacie. Nicolas est chauffeur en messagerie pour une société livrant les Chronoposts sur le secteur de Tallard à Laragne.

Nicolas a deux fils d'une première union, Émile de 14 ans et Alexis de 9 ans. Tous deux sont scolarisés à Gap, l'un au lycée Centre et l'autre à l'école de Beauregard.

Ils recherchaient une grande maison pour agrandir la famille, c'est chose faite depuis le 1^{er} octobre, avec la naissance de leur fille Lisa à la maternité de Gap.



Nouvelle gestion à l'auberge du Prieuré au village

Bail de cession de fonds de commerce

Depuis le 5 décembre 2015, Jean-Marie Huaut est reprenneur du bail de fonds de commerce cédé par la société Le Prieuré gérée par Nicolas Ducroux depuis le 11 juillet 2013. Un avenant à ce bail a été stipulé, incluant la licence 4 dont la commune est propriétaire. La commune autorisera la vente à emporter telles que pizzas, produits locaux et éventuellement la cantine scolaire.

Le nouvel aubergiste reprendra également le logement d'habitation au-dessus de la mairie attribué traditionnellement au gérant de l'auberge.



Jean-Marie Huaut

Jean-Marie Huaut originaire d'Embrun, a grandi à Rosans et a suivi un cursus hôtelier : CAP hôtelier à l'école Sévigné à Gap, Bac Technologique Hôtelier à l'école Lesdiguières à Grenoble et un BTS à Toulouse.

Après avoir travaillé pendant 10 ans dans la restauration à différents endroits de l'hexagone, il se lance dans l'immobilier et monte une agence de locations, syndicats et copropriétés dans les Hautes-Alpes.

De passage à Ventavon, il tombe sous le charme du site de l'auberge. Il décide alors d'acheter le fonds de commerce et de reprendre son premier métier. Après quelques mois passés aux fourneaux du restaurant du Cap à Tallard, il redécouvre les gestes, les senteurs et le bon goût des plats cuisinés.

Il est donc prêt à vous accueillir et vous proposera une cuisine traditionnelle, locale avec un maximum de produits frais.

Menu

L'aubergiste propose un menu du jour à 14 €, une carte régionale courte, des jus de fruits de pays et le week-end en soirée, vous apprécierez ses pizzas cuites au feu de bois dans une ambiance musicale.

ANNONCES

Comité des fêtes de Ventavon

Les grandes lignes du programme 2015



web

- Carnaval : samedi 21 février après midi

Une récolte de bonbons et biscuits avec les enfants suivi d'un goûter.

- Pique-nique géant : dimanche midi en mai

Il ne suffit plus que de fixer une date.

Tous les Ventavonnais seront conviés.

Une sorte de grosse fête des voisins où chacun amènera à manger avec des tables, des bancs, de la musique et un concours de boules. Histoire de passer la journée ensemble !

- Feu de la Saint-Jean : Vendredi 26 Juin

Musique, sandwichs et buvette.

- Fête de Ventavon : 1, 2 et 3 Août

Même orchestre que l'année dernière « Gérard Bernard ».

Pour les animations on refait les concours de boules, jeux gonflables pour les enfants, poneys...

- Atelier préparation de Noël : mi novembre

Ateliers de préparation de l'arbre de Noël et du spectacle.

- Spectacle de Noël : dimanche 13 décembre 2015

Spectacle, Père Noël...

Mouvements : Fanny Favier nous rejoint, Corine Peyrot s'en va.

Contact : 06 09 33 05 94 - 06 83 44 97 04



La « Carte YES ! » est un dispositif géré par le Conseil Général des Hautes-Alpes dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse. Grâce à ce dispositif, les jeunes Haut-Alpins ont la possibilité de découvrir des activités et d'accéder à des biens et des services à coût réduit.

Il suffit d'être âgé de 13 ans à moins de 22 ans à la date d'achat de la carte et de résider dans les Hautes-Alpes.

La carte YES ! coûte 8 €

Elle permet d'obtenir de nombreuses réductions, de 5 à 30 %, chez plus de 200 commerçants partenaires dans tout le département : culture, concerts, sport, tous les secteurs sont représentés ! Ces réductions s'appliquent sur simple présentation de la carte sans limitation pendant toute l'année 2015.



AFFOUAGE 2014

Lots simples

- N° 1 GUFLER
- N° 2 HIRTZLIN
- N° 3 BORGNAT
- N° 4 GRAZIANI
- N° 5 CRESSARD
- N° 6 ROBERT
- N° 7 DIGUE
- N° 8 FACHE
- N° 9 ROUX
- N° 10 FERAUD
- N° 11 KURTZ
- N° 12 LIZANA
- N° 13 LASNON

Lots doubles

- N° 14 MARE / CUVILLIER
- N° 15 BUFFET / JACQ



La prudence est de mise

Le ricin commun (*Ricinus communis*, seule espèce du genre *Ricinus*) est un arbrisseau d'origine tropicale de la famille des Euphorbiacées que l'on peut rencontrer dans les jardins d'ornement même dans le sud des Hautes-Alpes.

La totalité de la plante est toxique en raison de la présence d'une toxine glycoprotéique, la ricine, mais la concentration en ricine est maximale dans les graines qui renferment par ailleurs des protéines, de l'eau et des lipides. Ces graines sont riches en une huile qui a des propriétés purgatives. Cette huile utilisée autrefois pouvait lorsqu'elle était insuffisamment purifiée contenir de la ricine et provoquer une intoxication.

La ricine est une arme biologique toxique de catégorie B qui pourrait être utilisée comme une arme de bioterrorisme.

C'est une substance 6000 fois plus toxique que le cyanure et 12000 plus que le venin du crotale, indique Direct Matin. "Une dose totale de 30 mg chez l'adulte serait potentiellement mortelle", précise le guide d'investigation épidémiologique. Produite à partir d'un arbrisseau, le ricin, c'est le "poison le plus toxique du règne végétal", ajoute le site lapresse.ca. Et il n'existe pas d'antidote.

Ingérée, la ricine "provoque des symptômes intestinaux sévères (coliques, diarrhées, vomissements), avec une déshydratation puis un état de choc et la mort", poursuit le site. Et de conclure : "Par voie respiratoire, elle développe une toxicité encore plus grande en provoquant des oedèmes pulmonaires hémorragiques".



Etat civil

Naissances

- **Lisa**, fille d'Emilie Visconti et de Nicolas Tornior habitant au Grand Guibert est née le 1^{er} octobre 2014 à Gap.
- **Luciano**, fils de Julie Arnaud et de Johan Brunetti habitant à Faye est né le 24 novembre 2014 à Gap.
- **Nola**, fille d'Adeline Léry et de Romain Borel habitant au Beynon est née le 4 décembre 2014 à Gap.

Mariages

- **Sandrine Meissonnier et Alexandre Bédérian**, habitant au Villard, se sont mariés le 26 juillet 2014 à Ventavon
- **Laure Di Furia et Emmanuel Fache** habitant à Saint-Chaffrey se sont mariés le 23 août 2014 à Ventavon.

Décès

- **Rosine Tarrajat**, née Poulet habitant au Villard est décédée le 20 novembre 2014 à Fontaine (38) à l'âge de 93 ans.



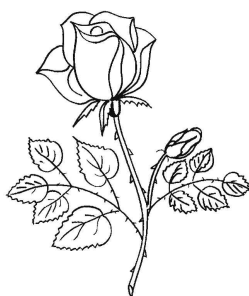
Lisa



Hugo, Alexandre, Louna et Sandrine



Laure et Emmanuel



Baptême civil

- Medhi et Christel Belhani habitant à Valenty ont célébré le baptême civil de leur fils **Néo**, le 8 novembre 2014 à la mairie de Ventavon.

Baptême civil, baptême républicain ou présentation civique

La pratique du parrainage civil remonte à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est à dire à la révolution française. C'est un décret du 20 prairial an II, 8 juin 1794, qui a institué le baptême civil pour fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine.

Après être tombé en désuétude pendant plus d'un siècle, le parrainage civil connaît en France un engouement croissant depuis quelques années. Il s'agit d'une démarche personnelle des parents qui s'inspire des principes d'une laïcité moderne : liberté d'opinion et égalité civile des religions.

Le baptême civil n'a aucune valeur légale, il n'existe aucun registre officiel pour consigner les baptêmes civils, il engendre seulement un engagement moral de la part du parrain et de la marraine d'accompagner leur filleul dans les différentes étapes de sa vie. En cas de décès des parents la loi ne prévoit aucun statut particulier pour le parrain et la marraine.

Le sens.

C'est un acte citoyen destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine avec ses lois qui protègent le nouveau citoyen, lui reconnaissent des droits mais créent aussi des devoirs au sein de la société.

C'est l'occasion de rappeler les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, et dévouement au bien public, solidarité à l'égard de ses semblables, respect des personnes et des biens d'autrui.

Imperium romanum

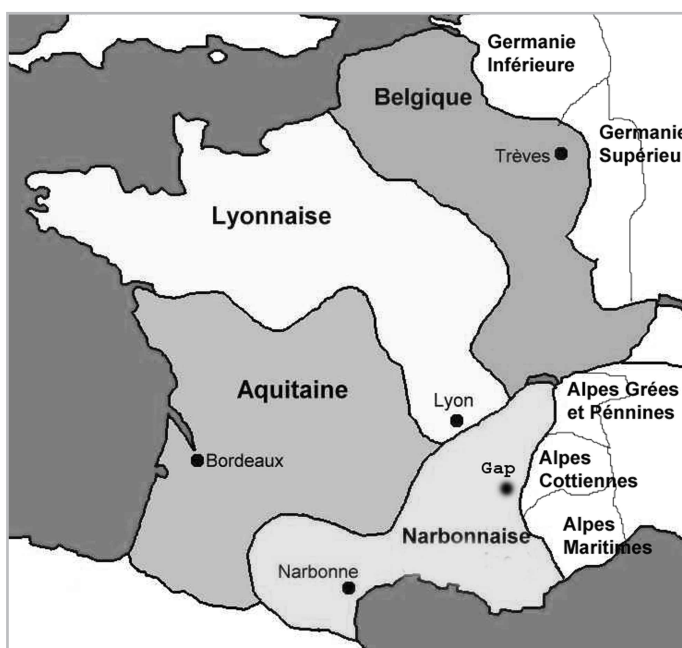
La Gaule transalpine romanisée

Progressivement les Romains colonisent et s'installent en Gaule transalpine.

Des guerres et des alliances se succèdent et les dernières tribus sud-alpines autonomes se soumettent à la domination romaine.

En 117 av. JC, Rome qui avait déjà conquis le Sud de la Gaule, s'empessa de construire ou d'améliorer la route entre l'Italie et l'Espagne en passant par le col du Mont-Genève et la vallée de la Durance, pour développer les échanges commerciaux. Cette voie s'appela par la suite la *via Domitia*, en l'honneur du consul Gnaeus Domitius Ahenobarbus qui acheva les travaux.

Ce territoire méridional de l'actuelle France, où se situait cette voie romaine, entre les Alpes et les Pyrénées devint la première province de l'Empire romain au-delà des Alpes vers 70 av. JC. Jules César, par la suite parla de «Gaule romaine» pour la distinguer de la Gaule chevelue, non conquise par Rome.



La Gaule romaine : Narbonnaise, Belgique, Lyonnaise et Aquitaine

La Narbonnaise

En 22 av. J.-C., l'Empereur Auguste réorganise l'administration de cette province de Gaule transalpine en *provincia romana*. Il y fixa la capitale à Narbonne, qui était à l'époque un des plus grands ports de commerce méditerranéen au carrefour de deux routes romaines principales : la *via Domitia* (Italie-Espagne) et la *via Aquitania* (Narbonne-Bordeaux). Celle-ci prit le nom de *Provincia Narbonensis* ou en français Province de Gaule narbonnaise. Celle-ci est gouvernée par un proconsul assisté d'un questeur, désignés par le Sénat romain et résidant à Narbonne

Ce territoire était divisé en 22 *civitates* (cités) environ. Celles-ci étaient de tailles

très inégales. Les plus grandes reprisent assez souvent, à peu de chose près, les limites des anciens peuples : il en fut ainsi pour la cité des Allobroges (Vienne), *Nemausus* (Nîmes) pour la cité des Volques, la cité des Cavares avec Avignon, Carvaillon et la colonie d'*Arausio* (Orange), ou encore la cité fédérée des Voconces, avec *Vasio* et *Lucus Augusti* comme capitales (Vaison-la-Romaine et Luc-en-Diois).

Administrée depuis la grande cité de Narbonne, la Gaule Narbonnaise naît au même moment que la Gaule belge, la Gaule lyonnaise et l'Aquitaine.

Après la réorganisation et la disparition définitive des Gaules par l'empereur Auguste au début de l'ère chrétienne, on appela cette

Vestiges romains

en territoire monétiard et ventavonnais

Provincia

Le terme *provincia* désigne au début de la république romaine le domaine de responsabilité que le Sénat romain attribue à un magistrat romain, (un consul ou un préteur) détenteur de l'imperium, ce qui couvre des domaines variés : conduite d'une campagne militaire contre un ennemi désigné en Italie puis hors d'Italie, juridiction civile du préteur urbain, tâche administrative comme la surveillance des forêts et des voies de transhumance. Pour les provinciae qui concernent un territoire extérieur à l'Italie, où il faut faire la guerre ou qu'il faut gouverner, le mot *provincia* par un glissement progressif de sens vient à désigner ce territoire lui-même.

La *provincia* ne peut donc être qu'une circonscription réduite : les gouverneurs de provinces exercent chacun leur imperium sur leur province ; ils ne peuvent amener leur armée dans une autre province, à moins d'en recevoir l'ordre.

province, tout simplement « la Narbonnaise ». Il n'est plus question de Gaule(s), hormis dans la littérature.

La Provence

La Provence actuelle doit son nom à l'époque romaine. Elle est intégrée à la province romaine dont la capitale est Narbonne en Gaule narbonnaise. C'est ce nom de *Provincia* qui donnera bien plus tard la « Provence ». Jules César dans son livre « La Guerre des Gaules » dit passer de *Provincia* en *Narbonnensis* au moment de traverser le Rhône, ce qui explique probablement le fait que seule la partie de l'ancienne Gaule Narbonnaise située à l'est du Rhône est appelée Provence par la suite.

De nombreux vestiges, monument funéraire de Caetronius Titullus, pierres d'autel, inscriptions votives aux dieux romains, urnes sépulcrales, et traces de fondations de villae témoignent de la présence d'une population romaine aux premiers siècles avant et après Jésus Christ sur notre territoire communal et extra-communal actuel et nous donnent des éléments sur leur culture et religion.

Comme tous les peuples celtes, les Gaulois sont polythéistes et ils adoraient près de 400 divinités différentes représentant les forces naturelles (*Taranis* pour le ciel et le tonnerre, *Bélénos* pour le soleil et la santé, *Sucellus* pour la végétation sauvage...) ou des animaux (sanglier, ours, cheval...). Les Ligures adoraient la grande déesse (Déesse de la maternité et de la fertilité de la terre) et le dieu-taureau du mont Bego ou le dieu-cerf du val Camonica. Ils connaissaient également le serpent à tête de bélier, version occidentale de la vipère cornue vénérée en orient.

La fusion des croyances en vigueur dans le reste de l'empire romain avec celles du monde celto-ligure s'est accomplie relativement facilement du fait qu'elles étaient toutes deux polythéistes.

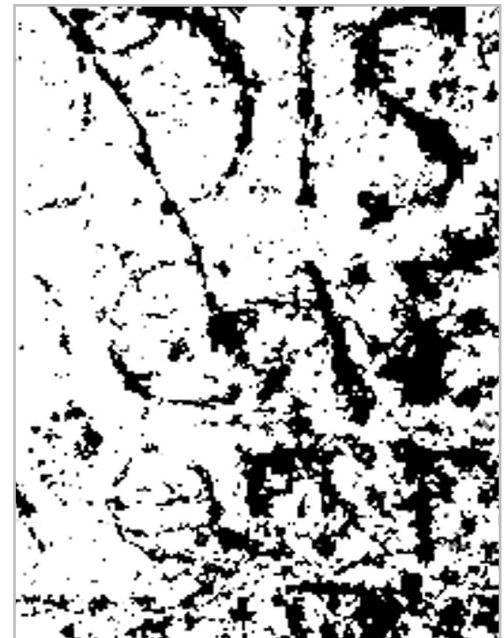
Il n'y aura que les druides qui seront combattus par les Romains qu'ils considéraient comme trop savant, représentant une puissance politique et sociale autant que religieuse et entretenant un nationalisme celtique.

- Cippe : « Aux Dieux Mânes »

La découverte du monument funéraire de Caetronius Titullus appelé « le Monument de Ventavon » dont nous avons parlé dans le Ventavon INFO n°41 page 27, atteste de la présence romaine sur notre territoire et les inscriptions gravées nous évoquent les croyances religieuses de l'époque.

Le terme *DIS MANIBUS* qui précède le nom du défunt Quintus Caetronius Titullus se retrouve presque systématiquement sur toutes les inscriptions funéraires de l'époque romaine. Il signifie « Aux Dieux Mânes » qui représentaient pour les Romains des divinités symbolisant les esprits des morts, les ancêtres, et étaient invoqués pour s'attirer les bonnes grâces de ces derniers.

L'inscription *Dis Manibus Sacrum*, ou, par abréviation, *D. M. S.*, se retrouve sur toutes les pierres tumulaires et sur les urnes cinéraires de l'époque romaine. Chaque année, au mois de février, on célébrait pendant douze jours des fêtes en leur honneur, et le grand pontife devait veiller à ce qu'on observât les cérémonies consacrées. A cette occasion, les Mânes étaient censés sortir des en-



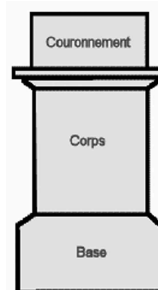
*Inscriptions sur la cippe
de Caetronius Titullus*

fers, par une ouverture particulière pratiquée dans le sépulcre; ouverture qui était habituellement fermée par une pierre appelée *lapis manalis*, mais qu'on découvrait à cet effet.

- Autels votifs romains

Les habitations romaines étaient entremêlées de jardins. On y trouvait des autels, sinon des temples, dédiés à Sylvain, à Fortune et à d'autres divinités dites « latines ».

Ils étaient conçus presque tous de la même façon, un parallélépipède avec une base et quelques moulures pour arriver au corps de l'autel où se trouvait gravée la dédicace sur une face et sur les autres faces des représentations sculptées du dieu ou d'objets liturgiques ou symboliques. Au sommet, le couronnement se composait d'une corniche et d'un bandeau d'attique.



**SILVANO
SEX.MARIUS
MONTANIUS
V.S.L.M.**

« A Sylvano »

Un autel avec base et couronnement a été trouvé en labourant un champ en 1677, près du village de Monétier-Allemont et aurait été transporté au château de Ventavon.

(H : 0,80 m, l : 0,18 m, ép : 0,16 m)

Le texte ci-contre gravé sur une pierre schisteuse qui s'écaille, est peu lisible et est interprété ainsi : *Silvano, Sextus Marius Montanus, Volum Solvit Libens Merito*

L'inscription votive débute généralement par le nom de la divinité à laquelle l'autel est dédié, dans ce cas il s'agit du Dieu Sylvain, dieu des champs et de la forêt chez les Romains, suivi du nom du dédicant (celui qui a commandé, payé, consacré l'autel). Sur cette inscription, le dédicant Sextus Marius Montanius est, sans doute, le même personnage que celui qui a élevé l'autel de Mars découvert à La Bâtie-Montsaléon. Toutefois les homonymes étaient alors nombreux.

V.S.L.M. est l'abréviation pour dire *votus solvit libens merito*. La signification de cette formule stéréotypée est que le fidèle s'était acquitté de son vœu (*votum solvit*), de bon gré (*libens*) et avec une juste reconnaissance (*merito* : au dieu qui le méritait). Utilisée de façon systématique sur la plupart des autels votifs, cette abréviation était devenue une habitude dont le sens devait parfois n'être plus perçu. L'autel lui-même avait, avec le temps, changé de sens, il était à lui seul, en raison de sa valeur marchande, l'offrande au dieu, sans qu'il y ait forcément sacrifice. De souvenir et de symbole du rite, il passait ainsi à objet du rituel.

Sylvain était un dieu des champs, qui protégeait plus spécialement, au moins à l'origine, tout ce qui vivait dans les bois dont le culte a remplacé en Gaule celui de Sucellus (Dieu au maillet). Il n'est pas douteux, en effet, que son nom Sylvano dérive directement du mot *silva*, forêt. Mais sa protection s'étendait aussi sur les bergers, sur les troupeaux, sur les champs cultivés, sur les plantations et les jardins, sur les paysans. Les chasseurs l'invoquaient ou le remerciaient. Il avait sa place dans la plupart des fêtes rustiques, en particulier dans les fêtes qui se célébraient au moment de la moisson. Tous ceux qui cultivaient la terre voyaient en lui un protecteur de leur maison. Les bornes des propriétés rurales lui étaient souvent consacrées

**FORTUNAE
HEDONE. M
RINAE. LIB
V.S.L.M.**

« A Fortuna »

Un autel en marbre blanc avec base et couronnement brisé d'un côté a été découvert en 1854, près du village de Monétier-Allemont et transporté au château de Ventavon. Il était visible en 2009 à la chapelle ND de la Pitié à Ventavon.

(H : 1 m, l : 0,40 m, ép : 0,30 m)

L'inscription ci-contre gravée sur le corps de l'autel est interprétée ainsi : *Fortunae Hedone Marinae lib(erta), v(otum) s(lovit) l(ibens) m(erito)*.

C'est une inscription votive pour un culte à Fortune, déesse du hasard ou de la chance et le dédicant est Hedone Marinae Liberta. Hedone est un surnom connu et quelquefois écrit Edone.

Fortune est la personnification du sort bon ou mauvais qui s'attache aux êtres et aux choses de ce monde et règle leur vie. Plinius l'Ancien disait en toute vérité qu'elle est la seule divinité qu'on invoque en tous lieux et à chaque instant. On s'en servait à toutes sauces, si l'on peut dire ! Elle a été honorée par les Romains sous les aspects les plus divers. Elle est tout d'abord la personnification du sort indéterminé, c'est-à-dire qu'elle prend, suivant les occasions, un sens défavorable. Puis peu à peu, elle devient surtout la déesse du bonheur et de la réussite.



Autel votif a Fortuna

- Dolium

En 1665, on a découvert dans des champs qui dépendent actuellement de Monétier-Allemont une jarre en terre (*dolium*) de 2 m de haut contenant un grill de fer sur lequel était posée une bouteille carrée en verre très épais protégée par un revêtement en plomb. A l'intérieur il y avait du coton qui exhalait une odeur agréable.

- Fragments gallo-romains

Un bloc mouluré découvert en 1823, et deux fragments d'inscription sur fragments de marbre blanc ont été également transportés dans le parc du château de Ventavon. L'un assez régulièrement retaillé porte le mot *IVNIO* qui pourrait être le nom de famille d'une grande lignée *JUNIUS*, et l'autre très mutilé qui porte les lettres *CII... II... IA...*

- Trésors monétaires

En 1346, on découvre un trésor de pièces d'or qui a causé à l'époque pour les habitants, de nombreuses vexations de la part d'Arnaud Flotte, bailli delphinal, qui voulait s'en emparer. Puis, on découvre en 1908, 1200 monnaies de bronze dont des monnaies de Constance II (empereur romain 337-361) et de Julien l'Apostat (360-363).



Constance II



Julien

Pièces
de ce type

- Antéfixe

Une tête de lion, d'un beau style, sur fragment d'un antéfixe, a été découverte en 1850.

L'antéfixe est un motif placé sur les toits ou corniches d'un édifice à l'extrémité d'une rangée de tuiles ou d'une partie saillante d'une toiture, par exemple pour orner ou pour masquer et même pour conjurer le mauvais sort. Déjà chez les Étrusques (Toscane actuelle) des antéfixes ornaient les toits des habitations ou des temples. Ils représentaient souvent des Ménades ou des Gorgones, et possédaient donc généralement une fonction de protection.



© DB 2007

- Une jambe en bronze

Vers 1871, on découvre, sur le territoire de la commune de Ventavon, une jambe en bronze avec un pied chaussé. Cette découverte archéologique fût immédiatement acquise par le musée du Louvre où elle se trouve toujours. Elle daterait de l'époque romaine.

Les gobelets de Vicarello



Les gobelets de Vicarello sont 4 gobelets d'argent de l'époque d'Auguste, trouvés près du Lac de Bracciano et conservés à Rome au musée des Thermes. Ils décrivent les étapes et les distances d'un itinéraire allant de Rome à Gades (Cadix, en Espagne). On trouvera les noms des villes de la Narbonnaise sur les gobelets de Vicarello qui fournissent des listes verticales de relais (dont *ALABONTE* XVI) avec le nombre de milles qui les séparent.

Alabons,

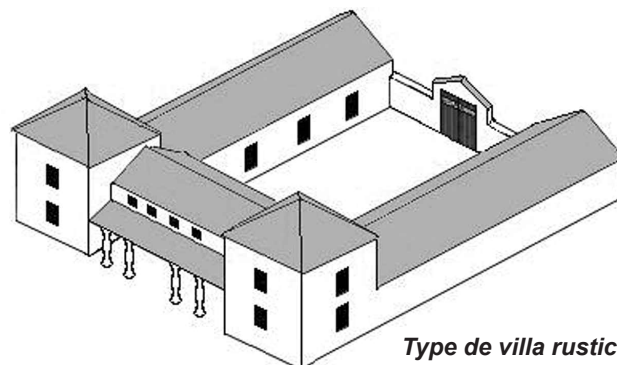
un bourg éclaté

Mônetier-Allemont est connu pour correspondre à une station de la voie Domitienne dont le nom figure sur les gobelets de Vicarello sous l'écriture d'*Alabonte* et sur l'itinéraire d'Antonin sous celle d'*Alamons* (voir VI n°26 p10).

Alabons devait être le chef-lieu du *Pagus Epotius* (district du pays d'Upaix) d'après les inscriptions de la Cipe de Titulus (VI n°41 p27).

Depuis que l'empereur Auguste a déclaré la fin des grandes guerres civiles et durant les deux premiers siècles après Jésus Christ une certaine paix romaine s'est installée dans notre région et a permis un développement urbain et une occupation des plaines avec la construction de *villae*. Celles-ci étaient des domaines fonciers comportant des bâtiments d'exploitation agricoles et d'habitation pour les maîtres et esclaves.

Les vestiges (substructions, monnaies, tuiles, objets antiques...) trouvés aux alentours montrent que le peuplement d'Alabons sous l'occupation romaine ne se cantonnait pas uniquement à l'emplacement actuel du bourg de Mônetier-Allemont mais bien au-delà. L'agglomération était d'une certaine importance constituée d'un noyau urbain pourvu de monuments publics avec de grosses exploitations agricoles (*villae*) installées dans la plaine adjacente jusqu'au Grand Béal, ND des Rousses, Saint-Clément, Le Villard et même jusqu'à Saint-Ariès (deux lieux-dits de la commune de Ventavon).



Type de villa rustica

- Fouilles au quartier Notre-Dame / Les Rousses

Depuis 1895, on connaît l'existence d'un site antique important au quartier Notre-Dame/Les Rousses (commune de Monétier-Allemont) grâce aux fouilles effectuées par Hippolyte Müller en bordure du torrent du Grand Béal. Les opérations archéologiques liées aux travaux de l'autoroute A51 ont permis de retrouver et de redécouvrir en 1995 et 1996 l'emplacement exact de ce site.

Sur le secteur Notre-Dame, à l'est de la RN 85, Stéphane Fournier et son équipe ont mis à jour plusieurs structures maçonnées : deux murs d'orientation sud-est / nord-est distants de 5 mètres l'un de l'autre ; plus au nord une canalisation, en petits moellons et fond en tuiles (*tegulae*), reprenant le même axe ; enfin deux autres murs perpendiculaires aux premiers, mais non chaînés. Ces espaces délimités par ces constructions semblent à l'origine destinés à un usage domestique. La zone proche de la canalisation a été interprétée comme une zone de dépotoir. Plus au sud, des traces d'argile rouge demeurent les derniers témoins d'un petit foyer. Parmi le mobilier trouvé, on notera la prédominance des fragments de vaisselle de table et de cuisine par rapport aux récipients de stockage. Viennent ensuite plusieurs fragments de verre, de métal, des valves d'huîtres et os d'animaux, sans oublier quelques objets moins courants comme un jeton en os, une pâte de verre, une clavette en bronze, un peson en terre cuite...

L'analyse du matériel indique une durée d'occupation s'échelonnant du I^{er} au IV^{ème} siècle.

Sur le secteur des Rousses au nord-ouest et à l'intérieur de l'emprise autoroutière, ces mêmes archéologues découvrent une extension des vestiges trouvés au secteur Notre-Dame.

D'autres aménagements antiques sont ainsi apparus : trois murs conservés en fondation, d'orientations équivalentes à celles observées au quartier N-D. Ces murs s'organisent autour d'un **grand bassin de forme rectangulaire** (9,06 m de long sur 6,56 m de large) dont le fond comporte un pavement de briquettes inclinées sur la tranche et disposées alternativement en épi (*opus spicatum*). Les murs sont construits en petit appareil régulier de moellons rectangulaires ou carrés, en calcaire noir, à joints alternés. Divers procédés techniques permettant d'assurer une parfaite étanchéité au bassin ont été utilisés : cuvelage d'argile claire implanté dans la tranchée de fondation, contre les parements extérieurs des murs ; épaisse couche de mortier de chaux mêlée à des éclats de calcaire fixé contre les parements intérieurs ; enfin couche de béton de tuileau servant de support au sol en briquettes.

La conduite d'eau destinée à alimenter le bassin n'a pas été retrouvée, du fait de l'arasement général des niveaux de sol sur l'ensemble du secteur des Rousses. En ce qui concerne la conduite de vidange, l'unique témoin encore en place a été dégagé côté Notre-Dame. Un puits d'environ 1,70 m de diamètre, se trouvait en limite nord du site, au bord du ravin du Grand Béal, sa profondeur était de 5,50m au niveau de la nappe aquifère du Grand Béal situé quelques mètres en contrebas.

Des fouilles ont été entreprises également par E. Mathieu en 1995 qui ont permis la mise à jour d'une fosse datée du Chalcolithique, deux fonds de *dolia* dans leur fosse de calage, ainsi qu'une fosse à chaux. Elles ont servi postérieurement de dépotoir.



Bassin datant du I^{er} siècle et pavement en briquettes



L'étude du mobilier archéologique recueilli aux Rousses semble indiquer une mise en place relativement précoce du bâti, datée du courant du I^{er} siècle ap. JC. La phase d'occupation perdurerait jusqu'à la fin du II^{ème} siècle ou courant III^{ème} siècle.

Villa gallo-romaine

L'étude conduite par Mathieu, Duval et Fournier a montré que Les Rousses et Notre-Dame constituaient un seul et même site, un établissement rural antique relativement important du type *villa*. Cette conclusion se fonde sur la qualité de construction du bassin identifié à une extrémité du site, sur la découverte et sur l'existence d'un quartier agricole à l'autre extrémité.

Marché alimentaire antique (*macellum*)

On a trouvé dans ce même secteur un fragment d'inscription: *...us macellum de suo fecit ab b aec merita monumentum pagus decrevit perpetuam in memoriam*

En 1929, Emile Espérandieu, épigraphiste en écritures latines et archéologue français lui donnait cette interprétation : «... a fait construire un *macellum* à ses frais, pour ces bienfaits, le pagus a décrété la construction d'un monument pour perpétuer son souvenir».

Il y avait donc à Monétier-Allemont un marché alimentaire antique (*macellum*). En général, ces marchés faisaient partie d'un espace clos avec une entrée unique comportant un certain nombre d'emplacements, avec des étals en pierre pour présenter les marchandises.



- Fouilles à Saint-Ariès

Un site antique situé à Saint-Ariès (commune de Ventavon) à 1 km de ND /Les Roussets était déjà connu en 1900 et a été partiellement détruit par les grands travaux du canal d'aménée de la société des Forces Motrices de Haute-Durance, puis par la RN85 et le nouveau canal.

En 1995, l'équipe de S. Fournier remet à jour deux bâtiments faisant partie d'un ensemble de 2600 m² (65x40m) avec une cour centrale dont un accès paraît avoir existé à l'est (schéma cf.9). L'aile orientale comportait une enfilade de pièces dont les sols avaient disparu (cf.6, 7, 8). Au Nord se trouvaient des thermes comptant deux salles sur hypocaustes, système de chauffage par le sol pour les thermes (cf.2). Dans ce secteur, on a reconnu une activité de plomberie correspondant à la réfection des installations. Dans l'aile méridionale, la fouille mit à jour une grande pièce (cf.5) située en contrebas des autres.

L'occupation principale du site se plaçait au II^e et III^e siècle ; il a dû être abandonné à la fin du IV^e siècle et aurait connu une fréquentation jusqu'au VI^e siècle.

Au sud, la fouille avait mis en évidence des fosses dont l'une a fourni **des lots de faune** (datés du II^e et III^e siècle ap. JC) présentant un grand intérêt. Ph. Columeau y a reconnu pour 90% des restes des membres de bovins d'origine alpine, ce qui constitue un fait original dans le Sud-Est de la Gaule. L'examen du mode de débitage et de découpe des carcasses de ces animaux suggère un travail de facture militaire. La mise en parallèle des données géographiques, chronologiques, architecturales et archéozoologiques contribue à la caractérisation du site, qui a été utilisé comme une plaque tournante ou une **mansio** au bord de la voie domitienne.

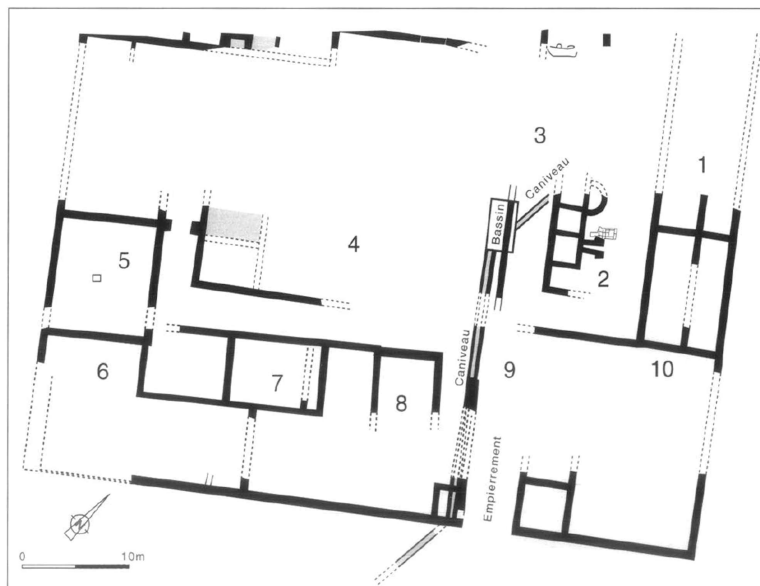
L'hypothèse que ces relais des services des postes (*mansio* ou *mutatio*) peuvent fort bien avoir abrité pendant une courte période un détachement de militaires, en l'absence de casernes proches dévolues à leur logement.

- Dé « in Deo vivas »

Certaines preuves permettent de dire aujourd'hui que le christianisme est apparu assez tôt dans les Hautes-Alpes. Notamment un dé mis à jour lors des fouilles de la villa de Saint-Ariès à Valenty.

Le site de Saint-Ariès a livré un dé en argent du début du IV^e s portant à la fois une dédicace « *in Deo vivas* » mais aussi des éléments de la symbolique chrétienne. On y observe une colombe et une ou plusieurs grappes de raisins. L'objet a une dimension de 7 mm de côté et on peut observer distinctement au moins quatre scènes (jeune homme, un couple, récolte de raisin, pressoir). Ce dé devait appartenir à un collier ou à un espèce de chapelet. Ce dé n'a pas encore été exposé.

Mais au-delà de cet objet, il faut signaler que l'endroit où il fut découvert permet d'en saisir toute la portée. En effet, le lieu-dit où s'élevait autrefois cette villa ou cette mansio s'appelle Saint-Ariès, un nom très proche de celui de l'illustre évêque de Gap (579-614) saint Arey dont plusieurs légendes lui sont attachées, qui manifestent la vénération que lui portaient ses fidèles.



L'établissement de Saint-Ariès : localisation des secteurs (d'après Guillaume M. et Ganet I.).



Jarre

Une mansio est un gîte d'étape situé le long d'une voie romaine à l'époque de l'Empire romain. Gérées par l'administration centrale, les mansiones étaient mises à la disposition des dignitaires et des officiels. Le but de ses structures était de garantir aux voyageurs officiels un service confortable dans un établissement destiné au repos. La mansio était sous la direction d'un officier dit mansionarius. Sur les routes romaines la distance entre mansiones était de 15 à 18 mille, distance correspondant à un jour de voyage



Fosse, déversoir et caniveau du I^e s.

Cette rubrique historique a été préparée par **Denis Buffet** avec la documentation bibliographique de :

- Notices de la station romaine d'Alabons par l'abbé F. Allemand
- Les Hautes-Alpes par I. Ganet, G. Barruol et G. Bertucchi (1995)
- Bulletin épigraphique de la Gaule par P. Guillaume (1881)
- Compte -rendu d'opération archéologique au quartier Notre Dame / Les Roussets par S. Fournier (1995)
- L'habitat rural dans la Provence Antique : villa, vicus et mansio par P. Leveau (2002)
- Un cas rare d'exploitation des ressources en viande : la faune de Saint-Ariès par P. Columeau (2002)
- Répertoire archéologique de J. Roman (1888)
- Notes de cours d'archéologie haut-alpine - intervenant N. Nicolas





Sur le chemin du cimetière, une croix réalisée et offerte à la commune par le sculpteur Louis Brachet a été inaugurée puis bénie le jour de la fête patronale de Ventavon, le 3 août 2014. Les croix précédentes (en bois puis en fer forgé) placées à cet endroit avaient si l'on peut dire rendu l'âme. Elles font place désormais à une oeuvre qui revêt une importance symbolique et spirituelle pour l'artiste. Les losanges représentent l'échelle de Jacob ou la montée vers le ciel, les pièces trouées représentent les plaies du Christ et la façon ajourée indique le passage de l'ombre vers la lumière.



Ventavon INFO n° 42



Cours et Stages

Salsa
Dances Latines
Avec Yohannys de Cuba et Mélanie

Salsa, Bachata, Merengue, Reggaeton, Zumba Son, ChaChaCha...

S'amuser, apprendre et progresser, en cours ou en stages, avec une pédagogie adaptée.

A Briançon, Embrun, Chorges, Pelleautier, Manse, Barcelonnette, Ventavon...

Alors n'hésitez plus !!!!

venez danser LATINO

Infos **06 70 30 62 08**
mel@solydanse.com | www.solydanse.com

A Ventavon

Stages de Salsa cubaine, Bachata, Merengue

Les 14/09, 12/10, 23/11, 14/12
11/01, 08/02, 15/03, 18/04 31/05, 14/06

Salle du Prieuré - 05300 Ventavon

Nouveau !

Un cours de Zumba
le dimanche 11 janvier 2015
à 15h30
à la salle du Prieuré
1 heure : 8€

On vous propose de partager un petit goûter convivial tiré du sac (galettes, boissons...) durant l'intermède de 16h30 à 17h.

à 17h cours de Salsa, Merengue et Bachata
2 heures : 15€

Suivi à 19h d'un dernier cours de Merengue & Bachata

Inscriptions :
06 70 30 62 08
ou chez Danielle Guiraud
au 06 30 35 41 82

